

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2819

21 novembre 2012

### SOMMAIRE

41 Romains SCI .....	135291	Ciskey Property SCI .....	135309
Algeco Scotsman Global S.à r.l. ....	135295	Classic Automobile Investments GmbH .....	135310
Aqua Pool Service s.à r.l. ....	135303	COLUMBIA International Consulting sàrl .....	135311
Ausco Holding S.à r.l. ....	135294	Columbia Lux Capital SPF .....	135312
Ausco Holding S.à r.l. ....	135286	Comité social et culturel des agents du CEPS/INSTEAD .....	135306
Belux-Automobile S.à r.l. ....	135312	Confiserie Namur S.A. ....	135290
CAMAIEU Luxembourg .....	135290	Convergenza Com S.A. ....	135303
Camping Um Gritt S.à r.l. ....	135294	Convergenza S.C.A. ....	135311
Campus Marum S.A. ....	135290	Copiro Holding S.A. ....	135309
Casa Padronale S.à r.l. ....	135298	Corporation Investments S.A. ....	135312
Castlerigg Master Investments Europe S.à r.l. ....	135298	CP Steel Luxco S.à r.l. ....	135299
Caudan S.A. ....	135299	CR Associés S.à r.l. ....	135298
CC Solutions S.A. ....	135302	Crescent Euro Industrial (Finco) S. à r.l. ....	135286
Celerity S.A. ....	135302	Crescent Euro Industrial III S. à r.l. ....	135287
Centauri S.A. ....	135299	Crescent Euro Industrial III S. à r.l. ....	135287
CEP III Investment 18 Finance S.à r.l. ....	135303	Crystal Moonstone S.à r.l. ....	135293
CEP III Investment 18 S.à r.l. ....	135303	Dalia Air Line .....	135305
CEREP III Eastern S.à r.l. ....	135304	Delilunch S.à r.l. ....	135303
CETP II Mercury S.à r.l. ....	135304	European Jewellers I S.A. ....	135294
CETP II Ruby S.à r.l. ....	135305	Folsom Investments S.à r.l. ....	135312
Chalgrin S.A. ....	135305	Hill-Rom International S.à r.l./B.V. ....	135266
Chaos S.A. ....	135305	International Property Securities S.à r.l. ....	135287
Chasey S.à r.l. ....	135304	Isalpha .....	135290
Château Berne S.à r.l. ....	135306	NC Project S. à r.l. ....	135310
Château Berne S.à r.l. ....	135306	NSGP Holdings S.à r.l. ....	135310
Château Berne S.à r.l. ....	135306		
Chessa and Chessa Para-Legal Services, S.à r.l. ....	135309		
Cheverny CEO Search S.A. ....	135304		

**Hill-Rom International S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.800.725,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 172.176.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of September.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in 5, rue Zénon Bernard, L4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Hill-Rom Services, Inc., a corporation organized and existing under the laws of Indiana, United States of America, with its principal place of business at 1069 State Route 46E, Batesville, Indiana 47006 United States of America and state charter number 1999090306; and

Hill-Rom, Inc., a corporation organized and existing under the laws of Indiana, United States of America, with its principal place of business at 1069 State Route 46E, Batesville, Indiana 47006 U.S.A. and state charter number 192817-121 (together, the "Shareholders").

Hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, residing professionally in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I. The appearing parties are the shareholders of Hill-Rom International B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered seat at Amsterdam, the Netherlands, and registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce under number 23061593 (the "Company").

II. That the 328,900 (three hundred and twenty-eight thousand nine hundred) issued A shares and the 5 (five) issued B shares with a nominal value of 45 Euro (fortyfive euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholders expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Waiving of notice right;
2. Acknowledgment of the written resolutions of the shareholders of the Company taken in the Netherlands dated 7 September 2012, resolving, inter alia, to transfer the effective place of management of the Company from the Netherlands to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
3. Approval of (i) the continuation of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg under the form of a "société à responsabilité limitée" and (ii) the adoption of the Luxembourg nationality by the Company with effect as of the date of the present deed;
4. Approval of the restatement of the articles of association of the Company with effective date as of the date of the present deed;
5. Confirmation of the description and consistency of the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company;
6. Acknowledgment of the resignation of the managers of the Company with effect as of the date of the present deed;
7. Approval of the appointment with effect as of the date of the present deed of Mr. Jacob Mudde and Ms. Pamela Morag Valasuo as managers of the Company; and
8. Miscellaneous.

IV. The meeting was provided with the following documents:

- i) A copy of the current articles of association of the Company;
- ii) A copy of the extract from the trade register in the Netherlands relating to the Company dated 7 September 2012;
- iii) A copy of the executed minutes of a meeting of the managers of the Company held in the Netherlands on 7 September 2012;
- iv) A copy of the resolutions taken by the Shareholders of the Company in the Netherlands dated 7 September 2012;
- v) An interim balance sheet of the Company dated 31 July 2012; and
- vi) A statement of value dated 7 September 2012.

All the above mentioned documents having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

After approval of the above statements, the Shareholders passed the following resolutions:

*First resolution:*

It is unanimously resolved to waive the right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to carefully examine each document.

*Second resolution:*

It is unanimously resolved to acknowledge and confirm the resolutions of the Shareholders of the Company taken in the Netherlands dated 7 September 2012, resolving inter alia to transfer the effective place of management of the Company from the Netherlands to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the "Transfer and Continuance").

The Shareholders confirm that the effective place of management of the Company shall be located at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, effective as of the date of the present deed.

*Third resolution:*

It is unanimously resolved that the Company, currently incorporated as a Dutch company and with effective place of management in the Netherlands, adopts the form of a Luxembourg "société à responsabilité limitée" to be continued in the Grand-Duchy of Luxembourg. As a result of the Transfer and Continuance, the Company will acquire the Luxembourg nationality with effect as of the date of the present deed.

*Fourth resolution:*

It is unanimously resolved to entirely restate the articles of association of the Company in order to make them complying with those of a Luxembourg "société à responsabilité limitée", as set out below:

## ARTICLES OF ASSOCIATION

### Definition of terms

**Art. 1.** In these articles of association, the following terms have the following meanings:

- a. general meeting: the corporate body formed by the shareholders;
- b. general meeting of shareholders: the meeting of shareholders;
- c. depositary receipts for shares: depositary receipts for registered shares in the company's capital;
- d. holders of depositary receipts for shares: holders of depositary receipts for shares issued with the company's co-operation;
- e. annual financial statements: the balance sheet and the profit and loss account, plus the explanatory notes thereto;
- f. annual meeting: the general meeting of shareholders intended to discuss and adopt the annual financial statements;
- g. in writing/written: in the form of any message transmitted and received in writing via any normal means of communication, including fax or e-mail;
- h. applicable laws: the laws of the Netherlands and the Grand-Duchy of Luxembourg;
- i. distributable part of the shareholders' equity: the portion of the shareholders' equity exceeding the paid and called up part of the capital plus the reserves which must be maintained by the applicable laws or the articles of association.

### Name and Registered office

**Art. 2.**

2.1 The company is a private company with limited liability, constituted for an unlimited duration.

2.2 The company's name is Hill-Rom International S.à r.l. / B.V.

2.3 The company has its corporate seat in Amsterdam, the Netherlands.

2.4 The company has its central administration and place of effective management in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The place of effective management may be transferred within the municipality of the city of Luxembourg by decision of the management board.

The place of effective management of the company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of a general meeting of the shareholders of the company in accordance with article 36 of the present articles.

In the event that the management board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall

have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management board of the company.

### Objects

**Art. 3.** The objects of the company are:

- a. to incorporate, participate in and conduct the management of other companies and enterprises;
- b. to render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons and enterprises;
- c. to acquire, dispose of, manage and turn to account real property, personal property and other goods, including patents, trademark rights, licences, permits and other industrial property rights;
- d. to borrow and/or lend moneys, provide security or guarantee or otherwise warrant performance jointly and severally on behalf of third parties, the foregoing whether or not in collaboration with third parties and inclusive of the performance and promotion of all activities which directly and indirectly relate to those objects, all this in the broadest sense of the words.

### Capital

**Art. 4.**

4.1 The company's authorized capital amounts to (EUR 33,750,000.00) and is divided into seven hundred and fifty thousand (750,000) shares with a nominal value of forty-five euros (EUR 45.00) each, more specifically into seven hundred and forty-nine thousand nine hundred and eighty (749,980) shares A and twenty (20) shares B.

4.2 The company's issued capital amounts to fourteen million eight hundred thousand seven hundred and twenty-five euros (EUR 14,800,725.00) and is divided into 328,905 (three hundred and twenty-eight thousand nine hundred and five) shares with a nominal value of forty-five euros (EUR 45.00) each, consisting of 328,900 (three hundred and twenty-eight thousand nine hundred) A shares and 5 (five) B shares.

4.3 The shares are registered and are numbered consecutively from A1 and B1 onwards. No share certificates will be issued.

4.4 References in these articles to "shares" and "shareholders" shall include both classes of shares mentioned in paragraph 1 and 2, except where the context requires otherwise.

4.5 The company will create and maintain separate share premium reserves connected to each class of shares for the benefit of the holders of shares of the relevant class. The amounts paid by the holders of shares of the relevant class on that class of shares in excess of the nominal value shall be added to the share premium reserve which is maintained for the benefit of the holders of shares of that relevant class.

### Shareholders' register

**Art. 5.**

5.1 The company's management board keeps a register in which the names and addresses of all the holders of shares are recorded, specifying the date on which they acquired their shares, the date of acknowledgment by or service upon the company and the amount paid up on each share. The register must also contain the names and addresses of all holders of a usufruct or pledge on those shares, specifying the date on which they acquired such usufruct or pledge, the date of acknowledgment by or service upon the company and the rights attached to the shares which are vested in them under the applicable laws.

5.2 Each shareholder, usufructuary or pledgee shall provide his address to the company in writing. If also an electronic address to be recorded in the shareholders' register is provided, this notification also includes the consent to receive by electronic means of communication all notices, notifications, as well as convocations for general meetings of shareholders.

5.3 The register shall be updated regularly and the grant of each release from liability for payments not yet made shall be recorded therein. All entries or notes in the register shall be signed by a manager.

5.4 Upon request and free of charge, the management board shall provide each shareholder, usufructuary or pledgee with an extract from the register in respect of their rights to a share.

5.5 The management board shall make the register available at the company's offices for inspection by the shareholders, and by the usufructuaries or pledgees in whom the rights conferred by law to holders of depositary receipts are vested. The particulars in the register in respect of shares which have not been paid up in full shall be available for public inspection and a copy or and extract of such particulars shall be provided at no more than cost.

### Issue of shares

**Art. 6.** The company may issue shares only pursuant to a resolution of the general meeting of the shareholders adopted under the conditions required for the amendment of the present articles. The general meeting may delegate its powers in this respect to another corporate body and may revoke such delegation.

### **Conditions for issuing of shares. Pre-emptive rights**

#### **Art. 7.**

7.1 Any resolution to issue shares shall also specify the price and any further conditions in connection with the issue. The issuing of shares shall require a deed to be executed for this purpose before a notary, to which the parties involved shall be parties.

7.2 With due observance of statutory restrictions, each shareholder shall have a preemption right on any share issue in proportion to the aggregate amount of his shares.

7.3 Shareholders shall have a similar pre-emption right with respect to the granting of rights to subscribe for shares.

7.4 The pre-emption rights described in the previous paragraphs of this article may be limited or suspended for each single issue by the body authorized to issue shares.

### **Payment on shares**

#### **Art. 8.**

8.1 On subscription for a share, payment must be made of its nominal amount.

8.2 Payment on a share must be made in cash unless another form of contribution has been agreed. Payment may be made in foreign currency only with the company's consent.

### **Acquisition of own shares. Loans relating to the acquisition of shares**

#### **Art. 9.**

9.1 With due observance of the relevant statutory provisions, the company may acquire its own fully paid-up shares or depositary receipts for shares, subject to the maximum permitted by the applicable laws, by means of a resolution of a general meeting of the shareholders adopted under the conditions required for amendment of the present articles, provided that such redemption has been proposed (i) in case of a redemption in all classes of shares, to each shareholder of the same class in proportion to the total issued capital or (ii) in case of a redemption in a specific class of shares, to each shareholder in proportion to the shares held in the relevant class of shares.

9.2 The company may grant loans for the purpose of the subscription or acquisition of shares or depositary receipts for shares in its capital, but only to the extent of the sum of its distributable reserves.

### **Transfer of shares. Usufruct. Right of pledge**

#### **Art. 10.**

10.1 The transfer of shares and the transfer - including the creation and disposal - of any restricted rights attached to shares require a notarial deed to that effect drawn up between those involved as parties and executed before a notary.

10.2 The transfer of shares shall have to be notified to the company or third parties or acknowledged by the company in the notarial deed, in accordance with the applicable laws. The transfer of shares and the transfer - including the creation and disposal - of any restricted rights attached to shares in accordance with paragraph 1, will also be binding on the company by operation of law. Unless the company is a party to the legal act, the rights attached to shares cannot be exercised until the company either acknowledges the legal act or the deed has been served upon the company in accordance with the relevant statutory provisions.

10.3 A shareholder may create a usufruct or pledge on one or more of his shares. In the event that a usufruct or pledge is created on shares, voting rights may be granted to the usufructuary or pledgee. On the establishment of the usufruct or pledge it may be provided that the usufructuary or pledgee has the rights conferred by law to holders of depositary receipts for shares. Where in these articles of association reference is made to holders of depositary receipts for shares, this reference shall include usufructuaries and/or pledgees in whom the rights conferred by law to holders of depositary receipts are vested.

### **Issue of depositary receipts for shares**

**Art. 11.** The company may cooperate in the issue of depositary receipts for shares in its capital only after obtaining the approval of the general meeting.

### **Transfer restrictions. Approval**

#### **Art. 12.**

12.1 In order to be valid, every transfer of shares shall require the prior approval of the general meeting, unless all shareholders have given their approval in writing. The approval shall be valid for three months only.

12.2 The shareholder who wishes to transfer his shares - hereinafter to be referred to as the "proposing transferor" - shall inform the management board by registered mail or return receipt requested, specifying the number of shares to be transferred and the person(s) to whom he wishes to transfer his shares.

12.3 The management board shall be obliged to call a general meeting to be held within six weeks of receiving the proposing transferor's notification. The convening notice shall state the content of the notification.

12.4 If the general meeting grants the approval requested, the transfer must take place within the following three months.

12.5 Approval shall be deemed given if:

- a. the general meeting referred to in paragraph 3 has not been held within the term set in that paragraph;
- b. that general meeting has failed to decide on the request for approval;
- c. simultaneously with its refusal, the general meeting fails to notify the proposing transferor of the name(s) of (an) other party(ies) interested in purchasing for cash all shares to which the request for approval relates.

If the situation under paragraph 5a. above occurs, approval shall be deemed to have been given on the last date on which the shareholders' meeting should have been held.

12.6 Unless the proposing transferor and the interested party(ies) specified by the general meeting and accepted by the proposing transferor make deviating arrangements regarding the price or the method of determining the price, the purchase price of the shares shall be determined by an independent expert to be appointed at the request of the party with the greatest interest by the Chairman of the Chamber of Commerce and Industry of the district in which the company's business address is situated.

12.7 The proposing transferor shall remain entitled to withdraw his offer, provided that he does so within one month of having been informed of the name of the party to whom he may transfer all of the shares specified in the request for approval and of the price offered for the shares.

12.8 The costs incurred in determining the purchase price shall be borne:

- a. by the proposing transferor if he withdraws his offer;
- b. in equal parts by the proposing transferor and the buyers if the shares are purchased by the interested parties, on the understanding that every buyer shall contribute to the costs in proportion to the number of shares he has bought;
- c. by the company, in all cases not included under a. or b.

12.9 The company itself may propose to buy the shares as contemplated in paragraph 5(c) only if the proposing transferor so consents.

### **Management board**

#### **Art. 13.**

13.1 The company's management board consists of one or more board members, with the actual number being determined by the general meeting. The general meeting may resolve to appoint one or more category A and category B board members. Each board member of the company has the title of manager. The managers need not be shareholders of the company.

13.2 The managers are appointed by the general meeting.

### **Suspension and Dismissal**

#### **Art. 14.**

14.1 The general meeting is authorized to suspend or dismiss a manager from office at any time with or without reason, in accordance with applicable laws.

14.2 Any suspension may be extended once or more often, but will be limited to a total of three months. The suspension shall expire if no decision has been made by the end of that period either to lift the suspension or to dismiss the manager.

### **Remuneration**

**Art. 15.** The general meeting determines by a resolution taken by simple majority of the votes cast the remuneration and other terms and conditions of employment of each manager (as the case may be).

### **Managerial duties**

#### **Art. 16.**

16.1 Subject to the restrictions set forth in these articles and with due observance of the applicable laws, the management board is charged with the management of the company.

16.2 The general meeting may adopt rules and regulations governing the meeting, decision-making and working processes of the management board.

16.3 When dividing up its responsibilities, the management board may resolve which task will be entrusted to each manager in particular. Such division of duties requires the approval of the general meeting.

16.4 The management board is required to observe the instructions of the general meeting regarding the general lines of the financial, social and economic and human resources policies to be pursued.

## Meetings of the management board

### Art. 17.

17.1 Each manager is authorized to convene a meeting of the management board in writing stating the topics to be discussed and duly providing a notice of at least five days. Convening notices can be given to each manager, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

17.2 A summary reflection of the matters addressed at the meeting must be recorded in the minutes.

17.3 A manager may be represented at meetings by a fellow manager authorized by written power of attorney. A manager may represent more than one manager.

17.4 The meetings of the management board shall be held in the Grand-Duchy of Luxembourg.

17.5 The management board shall meet as often as they deem fit, though at least once a year.

## Resolutions of the management board

### Art. 18.

18.1 The management board adopts resolutions by an absolute majority of the votes cast and, in the event the general meeting has appointed different categories of board members, including at least one category A manager and one category B manager. Each manager has one vote. If the votes are equally divided, the proposal is rejected.

18.2 The management board can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented and, in the event the general meeting has appointed different categories of board members, including at least one category A manager and one category B manager.

18.3 The management board may adopt resolutions without convening a meeting, provided that all its members agree to this method of decision-making and express their opinion on the proposal in writing. The result of the vote must be recorded in writing. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

## Representative authority

### Art. 19.

19.1 If there is only one manager, the sole manager is authorized to represent the company acting solely. If there are two or more managers, the authority to represent the company is vested in two board members of the Company acting together or, in the event the general meeting has appointed different categories of board members, in a category A manager and a category B manager acting jointly.

19.2 The authority to appoint officers/agents with a general or special power of attorney is vested exclusively in the management board. Each officer/agent will represent the company within the scope of his authority. The officers'/agents' titles are determined by the management board.

19.3 In the event that a conflict of interest arises between the company and a manager, the management board will represent the company. The general meeting is authorized to appoint one or more persons to represent the company at any time. If it does so, the representative authority contemplated in the first sentence of this paragraph will no longer apply. Without prejudice to the representative authority, in any case involving a conflict of interest, the management board may act on behalf of the company only after obtaining express prior permission from the general meeting.

19.4 Without prejudice to the provisions of paragraph 3 of this article, legal acts by the company with respect to the holder of all the shares or a participant in any marital community property or community property of a registered partnership comprising all the shares, in which that shareholder represents the company, will be laid down in writing. Shares held by the company or its subsidiaries are disregarded for the purposes of the previous sentence. The foregoing provisions of this paragraph do not apply to legal acts that, under the stipulated conditions, are part of the company's ordinary conduct business.

## Approval of board resolutions

### Art. 20.

20.1 The general meeting is authorized to make subject to its approval resolutions by the management board. Any such resolution must be clearly described and reported to the management board in writing.

20.2 The absence of approval as defined in this article will not impair the representative authority of the management board or of the managers.

### **Absence. Inability to act**

**Art. 21.** If one or more manager(s) is/are absent or prevented from performing his/their duties, the remaining manager or managers shall be temporarily entrusted with the management of the company. In the event of the absence or inability to act of all the managers or the sole manager, a person appointed for that purpose by the general meeting shall be temporarily charged with the management of the company.

### **Financial year. Annual accounts**

#### **Art. 22.**

22.1 The financial year of the company commences on the first day of October of any given year and ends on the thirtieth day of September of the subsequent year.

22.2 The management board is required to draw up the annual financial statements within five months of the end of the company's financial year, unless this period has been extended by a maximum of six months by the general meeting on account of special circumstances.

22.3 The annual financial statements must be signed by the managers; if one or more of their signatures are missing, this shall be stated giving the reason therefore.

22.4 Each shareholder may inspect at the offices of the company the annual financial statements. If the company has more than twenty-five (25) shareholders, such inspection shall be permitted only during the fifteen (15) days preceding the annual meeting.

22.5 The general meeting adopts the annual financial statements within a period of six months after the end of the financial year.

22.6 A resolution to adopt the annual financial statements shall not at the same time grant discharge to a manager. The general meeting may resolve to grant one or more managers full or partial discharge.

22.7 If so required by the applicable laws, the company shall instruct a qualified auditor to examine its accounts and records. The general meeting is authorized to appoint the auditor, or should it not do so, the management board.

### **Profits**

#### **Art. 23.**

23.1 Any profit realized in a financial year is at the disposal of the general meeting.

23.2 Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

23.3 The company may only make distributions if and insofar as its equity exceeds the amount of the paid up and called up part of the share capital plus the reserves that must be maintained by the applicable laws or these articles of association.

23.4 Dividend payments may be made only after adoption of the annual financial statements from which it appears that such payments are permitted. Dividends are due and payable immediately after they have been declared, unless the general meeting sets another date in the relevant resolution. Shareholders' claims against the company for the payment of dividend expire five years after the dividend was declared.

23.5 With due observance of paragraphs 2 and 3 of this article, the general meeting may resolve to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the management board, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, which need not be maintained by the applicable laws, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the applicable laws or the present articles.

23.6 If the general meeting adopts a resolution to that effect, distributions may be made otherwise than in cash.

23.7 The shares held by the company in its own capital are to be disregarded in the calculation of the amount of dividend to be paid on shares.

### **General meetings of shareholders. Annual meeting**

#### **Art. 24.**

24.1 The annual meeting is held annually within six months after the end of the financial year.

24.2 The agenda for such meeting shall, amongst other things, set forth the following items:

- a. the annual report;
- b. adoption of the annual financial statements;
- c. granting of discharge to the managers;
- d. determination of the profit appropriation;
- e. the filling of any vacancies;

f. any other proposals made by the management board, or shareholders and holders of depositary receipts for shares jointly representing at least one hundredth part of the issued capital, to be brought up for discussion and announced in accordance with the provisions of article 34 of these articles of association.

### **Other meetings**

#### **Art. 25.**

25.1 Other general meetings of shareholders shall be held as often as the management board deems necessary.

25.2 Shareholders jointly representing at least one tenth of the issued capital shall be entitled to convene a general meeting of shareholders, providing a list of the subjects to be addressed.

### **Convocation of meetings. Agenda**

#### **Art. 26.**

26.1 General meetings of shareholders are convened by the management board, without prejudice to the provisions laid down in paragraph 2 of article 25 of these articles of association.

26.2 Convocation shall take place no less than fifteen days prior to the day of the meeting.

26.3 The convening notice shall specify the matters to be addressed at the general meeting of shareholders. Any matters not specified in the convening notice may be announced later, subject to the requirements set forth in this article.

26.4 Shareholders and holders of depositary receipts for shares, who jointly represent at least one hundredth part of the issued capital, shall be entitled to request the management board to place one or more matters on the agenda for the next general meeting of shareholders. The management board shall place such matter/matters on the agenda except in the event of a countervailing substantial company interest. If the convening notice - within the meaning of paragraph 3 of this article - for the next meeting has already been sent out and there are fewer than thirty days between the request for matters to be placed on the agenda and the day of the next meeting, the said matters shall be placed on the agenda for the next meeting but one.

26.5 Unless a resolution is passed unanimously at a meeting at which the entire issued capital is represented, no legally valid resolutions may be passed in respect of matters not on the agenda in the notice convening the meeting in accordance with paragraph 1 and 2 of this article.

### **All of the issued capital represented**

**Art. 27.** As long as the entire issued capital is represented at a general meeting of shareholders, valid resolutions may be adopted on all issues raised, provided unanimously, even if the provisions set out in the law or the articles of association for convening and holding meetings have not been observed.

### **Venue for general meetings**

**Art. 28.** General meetings of shareholders are held in the Netherlands in the municipality where the company maintains its corporate seat pursuant to these articles of association, at Schiphol Airport or has its head office and in the Grand Duchy of Luxembourg where the Company maintains its place of effective management or at the Luxembourg Airport.

### **Chair. Secretary**

**Art. 29.** The general meeting shall choose its own chairperson. The chairperson appoints a secretary.

### **Minutes. Records**

#### **Art. 30.**

30.1 A secretary to be appointed by the chairperson shall take minutes of the proceedings at each general meeting of shareholders. The said minutes shall be confirmed and signed in evidence thereof by the chairperson and the secretary.

30.2 The chairperson or the party that convened the meeting may resolve to have a notarial report made of the business transacted at the meeting. Such notarial report shall be co-signed by the chairperson.

30.3 The management board is required to keep minutes of the resolutions adopted by the general meeting and deposit them at the company's offices for inspection by the shareholders. Upon request each shareholder will be provided with a copy of or excerpt from the minutes at no more than cost.

30.4 If the management board is not represented at a meeting, the chairperson of the meeting is responsible for ensuring that the management board is given a copy of the resolutions adopted as soon as possible after the meeting.

### **Meeting rights. Right to attend**

#### **Art. 31.**

31.1 Any shareholder shall be entitled to attend and address general meetings of shareholders, and exercise his voting rights.

31.2 The meeting rights pursuant to paragraph 1 of this article may be exercised by written power of attorney.

31.3 Any holder of a depositary receipt for shares shall also be entitled to attend and address general meetings of shareholders.

31.4 Every holder of the right to vote is required to sign the attendance list. The shareholder or its representative participating in the general meeting of shareholders by way of electronic means of communication, shall be identified by the chairperson in the manner as stated in the terms and conditions mentioned in paragraph 7 of this article. The name of the shareholder and the name of any representative participating in the general meeting of shareholders by way of electronic means of communication shall be added to the attendance list.

31.5 The managers have, in that capacity, an advisory vote at general meetings of shareholders.

31.6 The general meeting may resolve to allow persons other than those referred to in this article to attend.

31.7 The management board may determine that a shareholder or its representative may attend and address general meetings of shareholders, and exercise his voting rights by electronic means of communication. The management board sets the terms and conditions for electronic participation to the meeting as mentioned in the previous sentence and announces those in the convening notice. The terms and conditions contain in any event the manner by which the shareholder or its representative can be identified, how the shareholder or its representative can directly take note of the proceedings in the meeting and how the shareholder or its representative may exercise his voting rights.

31.8 The provisions of paragraph 7 of this article apply in as far as possible mutatis mutandis to holders of depositary receipts for shares.

### **Resolutions of the general meeting**

#### **Art. 32.**

32.1 Resolutions are passed by an absolute majority of the votes cast, unless the applicable laws or these articles require a greater majority.

32.2 Each share confers the right to cast one vote. The company may not cast votes in respect of shares that it holds in its own capital, or in respect of a share of which the company holds the depositary receipts. The provisions of the previous sentence also apply to subsidiaries of the company that hold shares or depositary receipts for shares in the company's capital.

32.3 If there is a tie in voting at the election of persons, a drawing of lots shall determine the issue. If there is a tie in voting on other matters, the proposal shall be considered rejected.

32.4 Blank votes and invalid votes will be deemed not to have been cast.

32.5 The conditions as referred to in paragraph 7 of article 31 of these articles of association mention the manner in which a shareholder or its representative may participate in the voting by way of electronic means.

### **Resolutions adopted outside a meeting**

#### **Art. 33.**

33.1 The holding of a shareholders meeting is not compulsory for as long as the company has less than twenty-five (25) shareholders.

33.2 Subject to the provisions set forth by the applicable laws, the shareholders may adopt resolutions outside a meeting in writing, provided that they do so by a unanimous vote of all the shareholders entitled to vote and who have voted in writing in favor of the resolution.

33.3 The managers of the company must be informed of the proposed resolutions and be given the opportunity to render their advice on those matters.

33.4 The above-mentioned method of adopting resolutions shall not be possible if there are any holders of depositary receipts for shares.

### **Meetings of holders of one and the same class of shares.**

#### **Art. 34.**

34.1 Meetings of the holders of one and the same class of shares shall be called by the Board of Managing Managers or any holder of one or more shares of that class.

34.2 Articles 26.2, 26.3, 29-33 shall otherwise apply accordingly.

### **Convocations and Notifications**

**Art. 35.** All convocations for general meetings of shareholders and all notifications to shareholders and holders of depositary receipts for shares shall be in writing to the addresses recorded in the register of shareholders, with due observance of the last sentence of paragraph 2 of article 5 of these articles of association.

### **Amendment to the articles of association**

**Art. 36.** The general meeting is authorized to adopt a resolution to amend the articles of association by a majority of shareholders representing at least three-quarters of the issued share capital of the company. If a proposal to amend the articles of association is submitted to the general meeting, this must always be stated in the notice convening the general meeting and simultaneously a copy of the proposal containing the proposed amendment verbatim must be deposited at the company's office for inspection by the shareholders until the end of the meeting.

## Dissolution and Liquidation

### Art. 37.

37.1 The company may be dissolved by resolution of the general meeting taken by a majority of shareholders representing at least three-quarters of the issued share capital of the company. If a resolution is to be proposed to the general meeting for dissolving the company, such shall be stated in the convening notice.

37.2 In the event of the company being dissolved pursuant to a resolution of the general meeting, the managers shall be charged with the liquidation of the dissolved company, unless the general meeting of shareholders appoints other persons to do so.

37.4 The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidators in accordance with the applicable laws, and their remuneration.

37.5 The persons charged with the liquidation of the dissolved company have the same powers, duties and liabilities as managers, insofar as such is compatible with their task as liquidator.

37.6 Any surplus assets remaining after the company's debts have been settled shall be distributed to the shareholders in proportion to the joint nominal amount of each shareholder's shares.

37.7 After the company has ceased to exist, the company's accounts, records and other data carriers must be kept for seven years by the person designated for that purpose by the liquidators.

### Applicable law

**Art. 38.** Reference is made to the provisions of the applicable laws for which no specific provision is made in these articles.

#### *Fifth resolution:*

It is unanimously recorded that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company result from the interim balance sheet, and supporting statement of value referred to under items viii) and ix) above, which have been delivered to the notary on the date hereof.

A copy of the interim balance sheet, signed *ne varietur* by the Shareholders and the undersigned notary will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders state that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Company which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments.

The Shareholders state that the total value of all assets and liabilities of the Company is at least equal to the amount of its share capital being EUR 14,800,725.

#### *Sixth resolution:*

It is unanimously resolved to acknowledge the resignation of the following persons as managers of the Company as of the date of the present deed:

- Alejandro Infante Saracho;
- Petrus Paulus Johannes Cornelis Kösters; and
- Jacques Jean Paul Lafon.

and to grant them full discharge for the performance of their mandate as managers of the Company as from their appointment until the date hereof.

#### *Seventh resolution:*

It is unanimously resolved to confirm the appointment of the following persons as managers of the Company as at 7 September 2012 and for an undetermined duration:

- Ms. Pamela Morag Valasuo, born in Borga (Finland), on 26 May 1975, with address at 335, Route de Longwy, L-1941 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg);
- Mr. Jacob Mudde, born in Rotterdam (Netherlands), on 14 October 1969, with address at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg)

According to article 19.1 of the Articles: "If there is only one manager, the sole manager is authorized to represent the company acting solely. If there are two or more managers, the authority to represent the company is vested in two board members of the Company acting together or, in the event the general meeting has appointed different categories of board members, in a category A manager and a category B manager acting jointly."

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about six thousand euro (€ 6,000.-).

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le septième jour de septembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à 5 rue Zénon Bernard, L4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

Hill-Rom Services, Inc., une société constituée et régie par les lois d'Indiana, Etats-Unis d'Amérique, ayant son établissement principal sis au 1069 State Route 46E, Batesville, Indiana 47006 Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du "State Charter" sous le numéro 1999090306; et

Hill-Rom, Inc., une société constituée et régie par les lois d'Indiana, Etats-Unis d'Amérique, ayant son établissement principal sis au 1069 State Route 46E, Batesville, Indiana 47006 Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du "State Charter" sous le numéro 192817-121

(ensemble, les "Associés")

Ici représentés par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont les associés de Hill-Rom International B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social sis à Amsterdam, Pays-Bas, et enregistrée auprès du «Trade Register of the Chamber of Commerce» sous le numéro 230615093 (la «Société»).

II. Que les 328.900 (trois cent vingt-huit mille) parts sociales de classe A, et les 5 (cinq) parts sociales de classe B émises d'une valeur nominale de 45 EUR (quarante-cinq Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour sur lesquels les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Reconnaissance des résolutions écrites des associés de la Société adoptées aux Pays-Bas le 7 septembre 2012 décidant, inter alia, de transférer le siège de direction effective de la Société des Pays-Bas à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
3. Approbation de (i) la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et de (ii) l'adoption de la nationalité luxembourgeoise par la Société avec effet à la date du présent acte;
4. Approbation de la refonte des statuts de la Société avec effet à la date du présent acte;
5. Confirmation de la description et de la consistance de l'actif et du passif de la Société avec le capital social de la Société souscrit et libéré;
6. Reconnaissance de la démission des gérants de la Société avec effet à la date du présent acte;
7. Approbation de la nomination avec effet à la date du présent acte de Mme. Pamela Morag Valasuo et M. Jacob Mudde en qualité de gérants de la société; et
8. Divers.

IV.- Les documents suivants ont été soumis à l'assemblée:

- i) Une copie des statuts actuels de la Société;
- ii) Une copie de l'extrait du registre de commerce relatif à la Société daté du 7 septembre 2012;
- iii) Une copie du procès verbal d'un conseil des gérants de la Société tenu aux Pays-Bas le 7 septembre 2012;
- iv) Une copie des résolutions des Associés de la Société adoptées aux Pays-Bas le 7 septembre 2012;
- v) Un bilan intérimaire de la Société daté du 31 juillet 2012; et
- vi) Une déclaration de valeur datée du 7 septembre 2012.

Tous les documents mentionnés ci-dessus signés «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant resteront attachés au présent acte pour être soumis avec lui auprès des autorités de l'enregistrement.

Suite à l'approbation de ce qui précède, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Il est décidé à l'unanimité de renoncer au droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent être valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette l'assemblée a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé à l'unanimité de reconnaître et confirmer les résolutions des Associés de la Société adoptées aux Pays-Bas datées du 7 septembre, décidant inter alia de transférer le siège de direction effective de la Société des Pays-Bas à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (les «Transfert et Continuation»).

Les Associés confirment que le siège de direction effective de la Société sera situé au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date du présent acte.

*Troisième résolution:*

Il est décidé à l'unanimité que la Société, actuellement constituée en tant que société hollandaise, et avec son siège de direction effective situé aux Pays-Bas, adopte la forme d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise afin d'être continuée au Grand-Duché de Luxembourg. En conséquence des Transfert et Continuation, la Société acquerra la nationalité luxembourgeoise à compter de la date du présent acte.

*Quatrième résolution:*

Il est décidé à l'unanimité de refondre entièrement les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec ceux d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, tels que consacrés ci-dessous:

## STATUTS DE LA SOCIETE

### Termes et Définitions

**Art. 1<sup>er</sup>.** Dans ces statuts, les termes suivants ont les significations suivantes:

- a. assemblée générale: l'organe social formé par les associés;
- b. assemblée générale des associés: l'assemblée des associés;
- c. certificat de dépôt des parts sociales: certificat de dépôt des parts sociales nominatives du capital social;
- d. détenteurs des certificats de dépôt des parts sociales: détenteurs de certificats de dépôt des parts sociales émises par la société;
- e. comptes annuels: le bilan et le compte de profits et pertes plus les notes explicatives;
- f. assemblée annuelle: l'assemblée générale des associés réunie aux fins de discussion et d'adoption des comptes annuels;
- g. sous forme écrite/par écrit: sous la forme de tout message transmis et reçu par écrit via tout moyen de communication classique, y compris le fax ou l'email;
- h. lois applicables: les lois des Pays-Bas et du Grand-Duché de Luxembourg;
- i. partie distribuable des capitaux propres: la partie des capitaux propres excédant celle libérée et appelée plus les réserves légales et statutaires;

### Dénomination sociale et Siège social

**Art. 2.**

2.1 La société est une société à responsabilité limitée, constituée pour une durée indéterminée.

2.2 La dénomination sociale de la société est Hill-Rom International S.à r.l./B.V.

2.3 Le siège social de la société est situé à Amsterdam, Pays-Bas.

2.4 La société a son administration centrale et son siège de direction effective dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège de direction effective pourra être transféré à l'intérieur de la commune de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Le siège de direction effective de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale des associés de la société adoptée conformément à l'article 36 des présents statuts.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre les activités normales de la société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront

toutefois aucun effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de toute personne intéressée par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

### Objet

**Art. 3.** L'objet de la société est:

- a. de constituer, de prendre des participations, participer à la gestion et à la conduite de toutes sociétés ou entreprises;
- b. d'accorder à toute société, personne ou entreprise de services administratifs, techniques, financiers, économiques, ou de gestion;
- c. d'acquérir, détenir, gérer et de mettre en valeur de biens meubles, immeubles, et tous autres biens, y compris brevets, droit sur les marques, licences, permis et autres droits de propriété industrielle;
- d. d'emprunter ou de lever des fonds, octroyer tout concours ou garantie, ou autre cautionnement, conjointement et solidairement pour le compte de tiers,

ce qui précède est applicable qu'il soit réalisé ou non en collaboration avec les tiers et inclut l'accomplissement et la promotion de toutes activités directement ou indirectement en lien avec cet objet, et ce, au sens le plus large du terme.

### Capital

**Art. 4.**

4.1 Le capital social maximum de la société est fixé à trente trois millions sept cent cinquante mille Euros (33.750.000,00 EUR) représenté par sept cent cinquante mille (750.000) parts d'une valeur nominale de quarante cinq Euros (45.00 EUR) chacune, et plus spécifiquement par sept cent quarante neuf mille neuf cent quatre-vingt (749.980) parts de catégorie A et vingt (20) parts sociales de catégorie B.

4.2. Le capital social souscrit de la société s'élève à quatorze millions huit cent mille sept cent vingt-cinq Euros (14.800.725,00 EUR) et est divisé en trois cent vingt-huit mille neuf cent cinq (328.905) parts sociales d'une valeur nominale de quarante cinq Euros (45.00 EUR) chacune, consistant en trois cent vingt-huit mille neuf cent (328.900) parts sociales de catégorie A et cinq (5) parts sociales de catégorie B.

4.3. Les parts sociales sont inscrites et numérotées successivement à partir de A1 et B1. Aucun certificat de parts sociales ne sera émis.

4.4 Les références faites dans les statuts aux «parts sociales» et aux «associés» incluront les deux catégories de parts sociales mentionnées aux paragraphes 1 et 2, sauf si le contexte l'exige autrement.

4.5 La société créera et maintiendra des réserves de prime d'émission attachées à chaque catégorie de parts sociales au bénéfice des détenteurs des parts sociales de la catégorie concernée. Les sommes payées par les détenteurs des parts sociales des classes concernées qui excéderaient la valeur nominale de ces parts sociales devront être ajoutées à la réserve de prime d'émission maintenue au profit des détenteurs de parts de cette catégorie respective.

### Le registre d'associés

**Art. 5.**

5.1 Le conseil de gérance de la société tient un registre de tous les noms et adresses de chaque détenteur de parts sociales, spécifiant les dates d'acquisition de ces titres, les dates de reconnaissance ou de réception par la société et le montant versé pour chaque part sociale. Le registre contient également les noms et adresses de tous les détenteurs d'un usufruit ou d'un gage sur ces parts sociales, la date de reconnaissance ou de réception par la société ainsi que les droits attachés aux parts sociales qui leur sont conférés en vertu des lois applicables.

5.2 Chaque associé, usufruitier ou créancier gagiste doit fournir par écrit son adresse à la société. Dans la mesure où une adresse électronique devant être enregistrée dans le registre des associés a été fournie, alors cette notification inclut également l'accord de recevoir par voie électronique toutes notices, notifications ainsi que les convocations aux assemblées générales des associés.

5.3 Le registre doit être régulièrement mis à jour et l'octroi de l'exonération de paiements non encore effectués doit y figurer. Toute nouvelle note ou inscription dans le registre devra être signée par un gérant.

5.4 A la demande et sans frais, le conseil de gérance devra fournir à tout associé, usufruitier ou créancier gagiste, un extrait de registre, conformément à son droit d'associé.

5.5 Le conseil de gérance devra rendre le registre accessible au siège de la société, pour toute consultation par les associés, ainsi que par les usufruitiers ou les créanciers gagistes qui, en vertu de la loi, sont investis des droits conférés aux titulaires des certificats de dépôt des parts sociales. Les mentions dans le registre relatives aux parts sociales qui n'ont pas été entièrement libérées devront être mises à la disposition pour consultation, et une copie et/ou un extrait de ces mentions devront pouvoir être fournies sans frais.

## Emission des parts sociales

**Art. 6.** La société ne peut émettre de parts sociales qu'en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des présents statuts. L'assemblée générale peut déléguer ses pouvoirs à un autre organe social et peut révoquer cette délégation.

### Conditions d'émission des parts sociales. Droits de préemption

#### Art. 7.

7.1 Toute résolution relative à l'émission des parts sociales devra préciser le prix et les conditions de ladite émission. L'émission des parts sociales requiert l'exécution d'un acte par les parties intéressées par devant un notaire.

7.2 Dans le respect des dispositions statutaires, chaque associé dispose d'un droit de préemption sur toute part sociale émise, proportionnellement au montant total de ses parts sociales.

7.3 Les associés ont un droit de préemption similaire quant à l'octroi des droits de souscription aux parts sociales.

7.4 Les droits de préemption décrits aux paragraphes précédents de cet article peuvent être limités ou suspendus pour toute émission, sur décision de l'organe autorisé à procéder à l'émission.

### Libération des parts sociales

#### Art. 8.

8.1 A la souscription d'une part sociale, le paiement se fait à son montant nominal.

8.2 Le paiement d'une part sociale doit être fait en espèces à moins qu'une autre forme de d'apport ait été convenue. Le paiement ne peut être réalisé dans une monnaie étrangère qu'avec l'accord de la société.

### Rachat par la société de ses parts sociales. Prêts relatifs aux acquisitions des parts sociales

#### Art. 9.

9.1 Dans le respect des présentes dispositions statutaires et sous réserve de respecter le seuil maximum prévu par les lois, la société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales entièrement libérées ou des certificats de dépôt des parts sociales, en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des présents statuts, étant entendu qu'un tel rachat doit avoir été proposé, (i) en cas de rachat touchant toutes les catégories des parts sociales, à tous les associés de mêmes catégories en proportion du capital social émis ou, (ii) en cas de rachat ne touchant qu'une seule catégorie de parts sociales, à chaque associé de la catégorie de parts sociales concernée, proportionnellement au nombre de parts sociales détenues dans la catégorie concernée.

9.2 La société peut accorder des prêts en vue de la souscription ou l'acquisition de parts sociales ou certificats de dépôt des parts sociales de son capital mais uniquement dans la limite du montant de ses réserves distribuables.

### Cessions des parts sociales. Usufruit. Droit de gage

#### Art. 10.

10.1 La cession de parts sociales et le transfert – y compris la création et la disposition – de tous droits de restriction attachés aux parts sociales requiert l'exécution d'un acte notarié, dressé entre les parties intéressées.

10.2 La cession de parts sociales doit être notifiée à la société ou aux tiers ou reconnue par la société au sein de l'acte notarié, en accord avec les lois applicables. La cession des parts sociales et le transfert – y compris la création et la disposition – de tout droit de restriction attaché aux parts sociales en application du paragraphe 1, liera la société par l'effet de la loi. A moins que la société ne soit partie à l'acte juridique, les droits attachés aux parts sociales ne peuvent être exercés tant que la société n'a pas reconnu cet acte ou que l'acte n'a pas été signifié à la société, conformément aux dispositions statutaires applicables.

10.3 Un associé peut constituer un usufruit ou un gage sur une ou plusieurs de ses parts sociales. En cas de gage ou d'usufruit portant sur les parts sociales, les droits de vote appartiennent au créancier gagiste ou à l'usufruitier respectivement. Lors de l'établissement de l'usufruit ou de gage, il peut être stipulé que l'usufruitier ou le créancier gagiste disposeront des droits des détenteurs de certificats de dépôt des parts sociales. Lorsqu'il est fait référence dans les présents statuts aux détenteurs des certificats de dépôt des parts sociales, cette référence doit inclure les usufruitiers et/ou les créanciers gagistes, auxquels sont dévolus les droits conférés par la loi aux détenteurs des certificats de dépôt.

### Emission des certificats de dépositaire des parts sociales

**Art. 11.** La société ne peut procéder à l'émission des certificats de dépôt des parts sociales de son capital qu'après l'approbation par l'assemblée générale.

### Restrictions à la cession. Approbation

#### Art. 12.

12.1 Afin d'être valable, toute cession des parts sociales requiert l'approbation préalable de l'assemblée générale, à moins que tous les associés n'aient donné leur accord par écrit. L'approbation est valable pour une durée de trois mois.

12.2 L'associé qui souhaite céder ses parts sociales – ci-après désigné comme «cédant potentiel» - doit en informer le conseil de gérance par courrier recommandé ou avec accusé de réception, spécifiant le nombre des parts sociales à transférer et la (les) personne(s) à qui il souhaite les céder.

12.3 Le conseil de gérance doit convoquer une assemblée générale qui sera tenue dans les six semaines de la réception de la notification envoyée par le cédant potentiel. La lettre de convocation doit reprendre le contenu de la notification du cédant potentiel.

12.4 Si l'assemblée générale donne son approbation, la cession devra être effectuée dans les trois mois qui suivent.

12.5 L'approbation est considérée comme accordée si:

a. l'assemblée générale, tel qu'il y est fait référence au paragraphe 3, n'a pas été tenue dans le délai fixé par le présent paragraphe;

b. l'assemblée générale ne s'est pas prononcée sur la demande d'approbation;

c. simultanément à son refus, l'assemblée générale n'a pas notifié au potentiel cédant le(s) nom(s) de(s) autre(s) partie(s) intéressée(s) par l'achat en espèces de toutes les parts auxquelles se rapporte la demande d'approbation.

Si la situation du paragraphe 5a se présente, l'approbation est considérée comme accordée à la date à laquelle l'assemblée générale d'associés aurait du être tenue.

12.6 A moins que le cédant potentiel et la (les) partie(s) intéressées identifiées par l'assemblée générale et acceptées par le cédant potentiel conviennent d'un accord dérogatoire relatif au prix ou à la méthode de détermination du prix, le prix d'achat des parts sociales devra être déterminé par un expert indépendant nommé à la demande de la partie la plus diligente par le Président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie siégeant dans le ressort du siège social de la société.

12.7 Le cédant potentiel est en droit de renoncer à son offre de vente dans le délai d'un mois à compter de la date à laquelle il a été informé du nom du potentiel cessionnaire des parts sociales spécifiées dans la demande d'approbation et du prix offert pour les parts.

12.8 Les frais encourus lors de la détermination du prix de vente seront à la charge;

a. du cédant potentiel s'il renonce à son offre:

b. à parts égales entre le cédant potentiel et les acquéreurs si les parts sociales sont achetées par les parties intéressées, étant entendu que chaque acquéreur doit contribuer aux frais engendrés proportionnellement au nombre de parts acquises;

c. par la société, dans tous les cas non spécifiés dans les subdivisions a. ou b.

12.9 La société elle-même peut proposer d'acheter les parts sociales tel qu'il est prévu au paragraphe 5(c) si le cédant potentiel accepte cette proposition.

### Conseil de gérance

#### Art. 13.

13.1 Le conseil de gérance de la société est composé d'un ou plusieurs membres, dont le nombre de participants est déterminé par l'assemblée générale. L'assemblée générale peut nommer un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B. Chaque membre du conseil de gérance de la société a le titre de gérant. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés de la société.

13.2 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale.

### Suspension et Révocation

#### Art. 14.

14.1 L'assemblée générale est autorisée à suspendre ou révoquer un gérant de son mandat à tout moment et sans motivation aucune, conformément aux lois applicables.

14.2 Toute suspension peut être prorogée une ou plusieurs fois, mais sera en tous les cas limitée à une durée maximale de trois mois. La suspension expire si aucune décision n'a été prise à la fin de cette période, soit en levant la suspension, soit en révoquant le gérant.

### Rémunération

**Art. 15.** L'assemblée générale détermine par une résolution prise à la majorité simple des voix la rémunération ainsi que les autres termes et conditions d'emploi de chaque gérant (le cas échéant).

### Obligations de la gérance

#### Art. 16.

16.1 Sous réserve des restrictions prévues par les présents statuts et en application des lois applicables, le conseil de gérance est chargé de gérer la société.

16.2 L'assemblée générale peut adopter les règles gouvernant les réunions, les prises de décisions et le processus de travail du conseil de gérance.

16.3 En cas de partage des responsabilités, le conseil de gérance peut décider quelle tâche sera mise à la charge de chacun des gérants. Un tel partage des tâches nécessite l'approbation de l'assemblée générale.

16.4 Le conseil de gérance doit respecter les directives de l'assemblée générale relatives aux lignes générales des politiques financières, sociales, économiques et de ressources humaines qui sont menées.

### Réunions du conseil de gérance

#### Art. 17.

17.1 Chaque gérant est autorisé à convoquer par écrit une réunion du conseil de gérance en précisant les sujets de discussions et en respectant un délai une convocation de cinq jours. Les convocations peuvent être données à chaque gérant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, voie électronique ou tout autre moyen de communication convenable. Chaque gérant peut renoncer à son droit de convocation par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, courrier électronique ou tout autre moyen de communication. La réunion du conseil de gérance est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants y sont présents ou dûment représentés.

17.2 Le procès-verbal doit comprendre les sujets majeurs de discussion prévus pour la réunion.

17.3 Un gérant peut se faire représenter lors de ces réunions par un autre gérant en vertu d'une procuration écrite. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

17.4 Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

17.5 Le conseil de gérance peut se réunir autant de fois qu'il juge nécessaire et au moins une fois par an.

### Résolutions du conseil de gérance

#### Art. 18.

18.1 Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité absolue des voix, et dans le cas où l'assemblée générale a nommé plusieurs catégories de gérants, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Chaque gérant dispose d'une voix. En cas de partage des voix, la proposition est rejetée.

18.2 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et adopter des résolutions que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, et dans le cas où l'assemblée générale a nommé plusieurs catégories de gérants, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

18.3 Le conseil de gérance peut adopter les résolutions sans convocation d'une réunion, à condition que tous les membres du conseil acceptent cette méthode de prise de décision et expriment leur avis sur les propositions par écrit. Le résultat des votes est transcrit par écrit. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance. Dans ce cas, les résolutions écrites peuvent être soit documentées dans un seul document, ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par courrier simple, fax, câble, télégramme, télex, voie électronique ou tout autre moyen de communication approprié.

### Pouvoir de représentation

#### Art. 19.

19.1 S'il n'y a qu'un seul gérant, le gérant unique est autorisé à représenter la société en agissant seul. S'il y a deux ou plusieurs gérants, le pouvoir de représentation de la société est conféré à deux membres du conseil de gérance de la société agissant ensemble ou, dans le cas où le conseil de gérance comprend plusieurs catégories de gérants, un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B agissant conjointement.

19.2 Seul le conseil de gérance peut nommer des officiers/agents dotés de pouvoirs en vertu d'une procuration générale ou spéciale. Chaque officier/agent représentera la société dans la limite des pouvoirs qui lui ont été conférés. Les titres des officiers/agents sont déterminés par le conseil de gérance.

19.3 En cas d'apparition d'un conflit d'intérêts entre la société et un gérant, le conseil de gérance représentera la société. L'assemblée générale est autorisée à nommer une ou plusieurs personnes destinées à représenter la société à tout moment. Dans ce cas, le pouvoir de représentation prévu par le premier paragraphe de cet article n'est plus applicable. Sans préjudice du pouvoir de représentation, dans tout cas où naît un conflit d'intérêts, le conseil de gérance peut agir au nom et pour le compte de la société après avoir préalablement obtenu une autorisation expresse de l'assemblée générale.

19.4 Sans préjudice des dispositions du paragraphe 3 de cet article, les actes juridiques de la société qui concernent le détenteur de toutes les parts sociales ou un détenteur de parts, marié sous le régime de la communauté légale ou faisant partie d'un contrat conclu sous le régime de communauté des biens et comprenant toutes les parts sociales, dans lesquels l'associé représente la société, doivent être passés par écrit. Les parts sociales détenues par la société ou ses filiales ne sont pas visées par la phrase précédente. Ne sont pas non plus visées les actes juridiques faisant partie de conventions ordinaires conclues à des conditions normales par la société.

## Approbation des résolutions du conseil de gérance

### Art. 20.

20.1 L'assemblée générale est habilitée à approuver les résolutions prises par le conseil de gérance. Toute résolution ainsi prise doit être clairement décrite et présentée au conseil de gérance par écrit.

20.2 Le refus d'approbation, ainsi qu'il est défini par le présent article, n'aura pas d'incidence sur le pouvoir de représentation du conseil de gérance.

## Absence. Incapacité d'agir

**Art. 21.** Si un ou plusieurs gérants est absent ou empêché d'exercer ses devoirs, le ou les gérants présents sont temporairement investis de la gérance de la société. En cas d'absence ou d'empêchement de tous les gérants ou du gérant unique, l'assemblée générale nomme à titre provisoire une personne aux fins d'exercice des fonctions de gérant de la société.

## Exercice social. Comptes annuels.

### Art. 22.

22.1 L'exercice social commence le premier jour d'octobre de chaque année pour se terminer le trente septembre de l'année suivante.

22.2 Le conseil de gérance doit présenter les comptes sociaux annuels dans les cinq mois qui suivent la fin de l'exercice social, à moins que cette période n'ait été prolongée jusqu'à six mois maximum par l'assemblée générale en raison de circonstances exceptionnelles.

22.3 Les comptes annuels doivent être signés par les gérants; si une ou plusieurs signatures est manquante, les motifs en doivent être clairement indiqués.

22.4 Chaque associé peut consulter au siège de la société les comptes annuels. Si la société a plus de vingt-cinq (25) associés, une telle consultation est autorisée durant quinze (15) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

22.5 L'assemblée générale statue sur les comptes annuels dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice social.

22.6 La résolution d'adoption des comptes annuels ne donne pas décharge aux gérants d'office. L'assemblée générale peut toutefois décider de donner une décharge partielle ou totale à un ou plusieurs gérants.

22.7 Lorsque les lois applicables le requièrent, la société devra charger un auditeur qualifié d'examiner les comptes et registres sociaux. L'assemblée générale, ou le cas échéant, le conseil de gérance sont habilités à nommer un auditeur.

## Bénéfices

### Art. 23.

23.1 Tout bénéfice réalisé durant l'exercice social est à la disposition de l'assemblée générale.

23.2 Chaque année cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve statutaire. Cette allocation cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve statutaire atteint un dixième du capital social, telle que diminuée ou augmentée de temps à autre, devenant de nouveau obligatoire si elle devient inférieure au dixième.

23.3 La société ne peut procéder à des distributions que lorsque le montant de ses capitaux propres excède celui du capital libéré et appelé plus les réserves légales ou statutaires.

23.4 La distribution des dividendes n'est faite qu'après l'adoption des comptes annuels dont il ressort qu'un tel paiement est permis. Les dividendes sont dus et payables immédiatement après leur déclaration, à moins que l'assemblée générale ne décide d'une autre date dans sa résolution. Les actions des associés contre la société relatives au paiement des dividendes expirent cinq années après leur déclaration.

23.5 Dans le respect des paragraphes 2 et 3 du présent article, l'assemblée générale peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice social en cours, sur la base d'états financiers préparés par le conseil de gérance, et montrant que la société dispose de fonds suffisants et disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant de la distribution ne peut pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves qui ne doivent pas obligatoirement être maintenues en application des lois applicables, et diminués des pertes reportées ainsi que de sommes à allouer sur le compte de la en vertu des lois applicables ou des présents statuts.

23.6 En cas de décision en ce sens de l'assemblée générale, les distributions peuvent être faites autrement qu'en espèces.

23.7 Les parts sociales détenues par la société dans son propre capital ne sont pas prises en compte pour le calcul du montant des dividendes à distribuer.

## Assemblées générales d'associés. Assemblée annuelle.

### Art. 24.

24.1 L'assemblée générale annuelle est tenue dans le délai de six mois à compter de la clôture d'un exercice social.

24.2 L'agenda de l'assemblée annuelle doit comporter, entre autres, les points suivants:

- a. le rapport annuel;
- b. adoption des comptes sociaux annuels;
- c. octroi d'une décharge aux gérants;
- d. détermination de l'affectation du résultat;
- e. pourvoi des postes vacants;
- f. toute autre proposition faite par le conseil de gérance, les associés ou détenteurs des certificats de dépôt des parts sociales représentant conjointement au moins un centième du capital social, présentée pour discussion, et faite en accord avec les dispositions de l'article 34 des présents statuts.

### **Autres assemblées**

#### **Art. 25.**

25.1 D'autres assemblées générales des associés peuvent être tenues aussi souvent que le conseil de gérance le juge nécessaire.

25.2 Les associés représentant conjointement au moins un dixième du capital social peuvent provoquer la réunion d'une assemblée générale des associés, tout en fournissant une liste des sujets de discussion.

### **Convocations aux assemblées. Agenda.**

#### **Art. 26.**

26.1 Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance sans préjudice des dispositions prévues au paragraphe 2 de l'article 25 des présents statuts.

26.2 La convocation a lieu au moins dans les quinze jours qui précèdent l'assemblée.

26.3 La notification de convocation spécifie les sujets de discussion à adresser à l'assemblée générale des associés. Tout sujet non prévu dans la notification peut être annoncé plus tard, à condition d'observer les règles prévues par le présent article.

26.4 Les associés et détenteurs des certificats de dépôt des parts sociales, représentant au moins un centième du capital social, peuvent demander au conseil de gérance d'insérer un ou plusieurs nouveaux sujets dans l'agenda de la prochaine assemblée générale des associés. Le conseil de gérance doit insérer ce/ces nouveau(x) sujet(s) dans l'agenda sauf dans le cas où ils nuiraient aux intérêts substantiels de la société. Si la notice de convocation – au sens du paragraphe 3 du présent article – de la prochaine assemblée a déjà été envoyée et qu'il y a moins de trente jours entre la demande d'insertion des nouveaux sujets à placer dans l'agenda et le jour de la prochaine assemblée, lesdits sujets seront placés à l'agenda de l'assemblée générale suivante.

26.5 A moins qu'une résolution n'ait été adoptée à l'unanimité lors d'une assemblée générale ayant réuni la totalité du capital social, aucune résolution ne peut être prise à partir d'un sujet de discussion qui ne faisait pas partie de l'agenda de la notice de convocation, conformément aux paragraphes 1 et 2 de cet article.

### **La représentation de la totalité du capital social**

**Art. 27.** Toute résolution sur tout sujet peut être valablement adoptée à l'unanimité lors d'une assemblée générale d'associés pour autant que la totalité du capital social soit représentée, et ce même si les dispositions légales ou statutaires relatives aux règles de convocation et de tenue des assemblées générales n'ont pas été observées.

### **Lieu des assemblées générales**

**Art. 28.** Les assemblées générales des associés sont tenues aux Pays-Bas dans la municipalité du lieu du siège social de la société conformément aux statuts, à l'Aéroport Schiphol ou au Grand-Duché de Luxembourg où la société dispose de son siège de direction effective ou encore à l'aéroport de Luxembourg.

### **La présidence. Le secrétariat.**

**Art. 29.** L'assemblée générale des associés désigne son propre président. Le président nomme un secrétaire.

### **Procès-verbaux. Enregistrements.**

#### **Art. 30.**

30.1 Le secrétaire nommé par le président doit établir les procès-verbaux des débats de chaque assemblée générale des associés. Ces procès-verbaux doivent être confirmés et signés par le président et le secrétaire.

30.2 Le président ou la personne ayant convoqué l'assemblée peut décider d'établir un rapport notarié concernant les affaires traitées durant l'assemblée. Un tel rapport est cosigné par le président.

30.3 Le conseil de gérance doit tenir les procès-verbaux des résolutions adoptées lors des assemblées générales et les déposer aux sièges de la société pour consultation par les associés. Une copie ou un extrait des procès-verbaux doit être fourni à tout associé qui en fait la demande, et ce sans frais.

30.4 Si le conseil de gérance n'est pas représenté lors d'une assemblée, le président de l'assemblée s'assure qu'une copie des procès-verbaux sera envoyée au conseil de gérance dans les plus brefs délais à l'issue de l'assemblée.

## **Droit à l'assemblée. Droit de participation**

### **Art. 31.**

31.1 Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés et d'exercer ses droits de vote.

31.2 Les droits à l'assemblée, conformément au paragraphe 1 de cet article, peuvent être exercés par procuration écrite.

31.3 Tout détenteur de certificat de dépôt des parts sociales a également le droit de participer aux assemblées générales des associés.

31.4 Tout détenteur de droit de vote doit signer une feuille de présence. L'associé ou son représentant qui prend part à l'assemblée générale des associés par moyen de communication électronique doit être identifié par le président ainsi qu'il est prévu dans les termes et conditions du paragraphe 7 de cet article. Le nom de l'associé et le nom de son représentant qui prennent part à l'assemblée générale des associés par moyen de communication électronique doivent être ajoutés à la feuille de présence.

31.5 Les gérants ont un droit de vote consultatif lors des assemblées générales des associés.

31.6 L'assemblée générale peut décider de conférer à d'autres personnes que celles stipulées dans le présent article un droit de participation.

31.7 Le conseil de gérance peut décider qu'un associé ou son représentant peuvent participer aux assemblées générales des associés et exercer leur droit de vote par moyen de communication électronique. Le conseil de gérance détermine les termes et conditions de cette participation électronique à l'assemblée ainsi qu'il est précisé dans la phrase précédente et le stipule dans la notice de convocation. Les termes et conditions contiennent la façon dont l'associé ou son représentant sont identifiés, comment l'un ou l'autre peuvent prendre note des débats de l'assemblée et comment l'un ou l'autre peuvent exercer leurs droits de vote.

31.8 Les dispositions du paragraphe 7 du présent article s'appliquent dans la mesure du possible mutatis mutandis aux détenteurs des certificats de dépôt des parts sociales.

## **Résolutions de l'assemblée générale**

### **Art. 32.**

32.1 Les résolutions sont adoptées à la majorité absolue des voix, à moins que les lois applicables ou les présents articles ne prévoient une majorité plus forte.

32.2 Chaque part sociale confère une voix. La société ne peut pas avoir de droit de vote relatif aux parts sociales qu'elle détient dans son propre capital social ou aux certificats de dépôt des parts sociales détenus par elle. Les dispositions de la phrase qui précède s'appliquent également aux filiales de la société qui détiennent des actions ou certificats de dépôt des parts sociales dans le capital de la société.

32.3 En cas de partage des voix lors d'une élection des personnes, un tirage au sort en déterminera l'issue. En cas de partage des voix dans toute autre résolution, la proposition sera réputée comme rejetée.

32.4 Les votes en blanc et les votes nuls sont réputés ne pas avoir été faits.

32.5 Les conditions prévues au paragraphe 7 de l'article 31 des présents statuts prévoient les conditions dans lesquelles un associé ou son représentant peuvent participer au vote par voie de communication électronique.

## **Résolutions adoptées en dehors d'une assemblée générale**

### **Art. 33.**

33.1 La tenue d'une assemblée générale d'associés n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq (25).

33.2 En vertu des dispositions des lois applicables, les associés peuvent adopter des résolutions en dehors d'une assemblée générale par écrit, étant précisé que l'unanimité des voix de tous les associés ayant voté par écrit en faveur de la résolution et disposant d'un droit de vote est requise.

33.3 Les gérants de la société doivent être informés des résolutions proposées et doivent avoir eu l'opportunité d'exprimer leur opinion sur ces sujets.

33.4 La méthode d'adoption de résolutions telle que mentionnée ci-dessus ne peut pas être appliquée en présence de détenteurs des certificats de dépôt des parts sociales.

## **Assemblées des détenteurs d'une et même catégorie de parts sociales**

### **Art. 34.**

34.1 Les assemblées des détenteurs d'une et même catégorie des parts sociales sont convoquées par le conseil de gérance ou par tout détenteur d'une ou plusieurs parts sociales de cette classe.

34.2 Les articles 26.2, 26.3, 29-33 sont applicables en la matière.

## Convocations et Notices

**Art. 35.** Toutes les convocations aux assemblées générales des associés et toutes les notices aux associés et aux détenteurs des certificats de dépôt des parts sociales sont faites par écrit à l'adresse enregistrée dans le registre des associés, dans le respect de la dernière phrase des paragraphes 2 et 5 des présents statuts.

## Modification des statuts

**Art. 36.** L'assemblée générale est habilitée à adopter une résolution modifiant les statuts à la majorité des associés représentant au moins trois-quarts du capital social de la société. Si une proposition de modifier les statuts est soumise à l'assemblée générale, elle doit toujours être mentionnée dans la notice de convocation de l'assemblée générale et la copie de la proposition de modification comportant les résolutions proposées doit en être simultanément déposée pour consultation par les associés au siège de la société avant la fin de l'assemblée.

## Dissolution et Liquidation

### Art. 37.

37.1 La société peut être dissoute par résolution de l'assemblée générale adoptée à la majorité des associés représentant au moins trois-quarts du capital social de la société. Lorsqu'une proposition de dissolution est soumise à la discussion de l'assemblée générale d'associés, la mention de cette proposition doit figurer dans la notice de convocation.

37.2 Dans le cas où la société est dissoute suite à une résolution de l'assemblée générale, les gérants sont chargés de la liquidation de celle-ci, à moins que l'assemblée générale ait nommé d'autres personnes pour le faire.

37.3 L'assemblée générale des associés, sous réserve de l'accord d'au moins de la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra nommer un ou plusieurs liquidateurs, personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs en application des lois applicables ainsi que leur rémunération.

37.4 Les personnes responsables de la liquidation de la société dissoute ont les mêmes pouvoirs, obligations et responsabilités que les gérants, dans la limite de la compatibilité avec leur tâche de liquidateurs.

37.5 L'actif excédentaire une fois les dettes de la société réglées, devra être distribué aux associés proportionnellement au montant nominal des parts sociales de chaque associé.

37.6 Après la cession de toute existence par la société, les comptes sociaux, livres et autres supports de données doivent être conservés pendant une durée de sept ans par la personne désignée à ces fins par les liquidateurs.

## La loi applicable

**Art. 38.** Il est renvoyé aux dispositions des lois applicables pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

### *Cinquième résolution:*

Il est constaté à l'unanimité que la description et la consistance de l'actif et du passif de la Société résulte du bilan intérimaire appuyé par une déclaration de valeur mentionnés aux points viii) et ix) ci-dessus, qui ont été produits devant le notaire à la date en-tête des présentes.

Une copie du bilan intérimaire, signée ne varietur par les Associés et le notaire instrumentant demeurera annexée au présent acte pour être soumise au même moment auprès des autorités de l'enregistrement.

Les Associés déclarent que tout l'actif et le passif de la Société, sans limitation, demeurent la propriété dans leur entièreté de la Société, laquelle continue d'être propriétaire de tout l'actif et continue d'être tenue de tout le passif et engagements.

Les Associés déclarent que la valeur totale de l'actif et du passif de la Société est au moins égale au montant de son capital social soit 14.800.725 EUR.

### *Sixième résolution:*

Il est décidé à l'unanimité de reconnaître la démission des personnes suivantes en tant que gérantes de la Société à la date du présent acte:

- Alejandro Infante Saracho;
- Petrus Paulus Johannes Cornelis Kösters; et
- Jacques Jean Paul Lafon,

et de leur donner pleine décharge pour l'accomplissement de leur mandat de gérant de la Société depuis leur nomination jusqu'à la date en-tête des présentes.

### *Septième résolution:*

Il est décidé à l'unanimité d'approuver la nomination des personnes suivantes en tant que gérants de la Société à compter de la date du présent acte pour une durée indéterminée:

- Mme. Pamela Morag Valasuo, née à Borga (Finlande), le 26 mai 1975, avec adresse professionnelle sise au 335, Route de Longwy, L-1941 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- M. Jacob Mudde, né à Rotterdam (Pays-Bas), le 14 octobre 1969, avec adresse professionnelle sise au 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Conformément à l'art 19.1 des Statuts: «S'il n'y a qu'un seul gérant, le gérant unique est autorisé à représenter la société en agissant seul. S'il y a deux ou plusieurs gérants, le pouvoir de représentation est conféré à deux membres du conseil de gérance de la société agissant ensemble ou, dans le cas où le conseil de gérance comprend plusieurs catégories de gérants, un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B agissant conjointement.»

*Estimation des coûts*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge relativement au présent acte ont été estimés à environ six mille euros (€ 6.000,-).

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne souhaitant prendre la parole, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des personnes comparantes ci-dessus le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12075. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012137984/1083.

(120181826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

**Ausco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: AUD 1.000.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.377.

—  
EXTRAIT

En date du 11 octobre 2012, le transfert de parts sociales suivant a été effectué:

TDR Capital Nominees Limited a transféré l'intégralité des 100.000 parts sociales de classe A, 100.000 parts sociales de classe B, 100.000 parts sociales de classe C, 100.000 parts sociales de classe D, 100.000 parts sociales de classe E, 100.000 parts sociales de classe F, 100.000 parts sociales de classe G, 100.000 parts sociales de classe H, 100.000 parts sociales de classe I et des 100.000 parts sociales de classe J qu'elle détenait dans la Société à Algeco/Scotsman Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132028.

Suite à ce transfert, Algeco/Scotsman Holding S.à r.l. devient l'associé unique de la Société et détient désormais l'intégralité des 100.000 parts sociales de classe A, 100.000 parts sociales de classe B, 100.000 parts sociales de classe C, 100.000 parts sociales de classe D, 100.000 parts sociales de classe E, 100.000 parts sociales de classe F, 100.000 parts sociales de classe G, 100.000 parts sociales de classe H, 100.000 parts sociales de classe I et des 100.000 parts sociales de classe J.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

*Pour la Société*

Maître Alexandre PEL

Référence de publication: 2012141255/25.

(120186324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

**Crescent Euro Industrial (Finco) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 102.584.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012139263/10.

(120184601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

**Crescent Euro Industrial III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 102.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012139264/10.

(120183629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

**Crescent Euro Industrial III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 102.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012139265/10.

(120184636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

**International Property Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.722.

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared:

Stichting International Indirect Property Investments Holding, a foundation duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, with registered office at Naritaweg 165, NL - 1043 BW Amsterdam, Netherlands, registered with the Dutch Trade and Company Register (Kamer van Koophandel) under number 34312166 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 September 2012.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of INTERNATIONAL PROPERTY SECURITIES S.À R.L., having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 143.722 and incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 November 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 19 January 2009 under number 115 page 5487 (the "Company") and whose articles of association (the "Articles") have not been amended yet.

II. The share capital of the Company currently amounts to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each.

III. The appearing person, as Sole Shareholder, takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder expressly declares to proceed with the early dissolution of the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The Sole Shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company, namely Mr. Damien Nussbaum and Mr. Peter Diehl for the performance of their duties during their mandates, without any reserve or restriction.

*Third resolution*

The accounting situation of the Company as of 25 September 2012 is presented to the Sole Shareholder. The accounting situation of the Company is approved by the Sole Shareholder.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder declares that it takes over and assumes all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company, known or unknown at the day of this notarial deed.

The Sole Shareholder approves that it is thus vested with all the assets of the Company, if any, and undertakes to settle all and any liabilities of the Company to be wound up, known or unknown at the day of this notarial deed.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder declares that the activity of the Company has ceased and that the liquidation of the Company is considered to be done and closed without prejudice as the Sole Shareholder assumes all its liabilities.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder declares to proceed with the cancellation of the share's register as well as any other register as the case may be as a result of the dissolution of the Company.

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder declares that the accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the following address: 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated without prejudice at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Stichting International Indirect Property Investments Holding, une fondation valablement constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Naritaweg 165, NL-1043 BW Amsterdam, Pays-Bas et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Pays-Bas (Kamer van Koophandel) sous le numéro 34312166 (l' «Associé Unique»),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 septembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant représenté par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est actuellement l'associé unique de la société à responsabilité limitée valablement existante sous les lois de Luxembourg sous la dénomination de INTERNATIONAL PROPERTY SECURITIES S.A R.L., ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.722, et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 10 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 19 janvier 2009 sous le numéro 115 page 5487 (la «Société») et dont les statuts (les «Statuts») n'ont pas encore été modifiés.

II. Le capital social de la Société est actuellement douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune.

III. Le comparant, en qualité d'Associé Unique, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique déclare expressément procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et à la mise en liquidation de la Société.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société dissoute, à savoir M. Damien Nussbaum et M. Peter Diehl, pour l'exécution de leurs obligations pendant leurs mandats, sans réserve ni restriction.

*Troisième résolution*

La situation comptable de la Société en date du 25 septembre 2012 est présentée à l'Associé Unique. La situation comptable de la Société est approuvée par l'Associé Unique.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique déclare qu'il prend en charge et assume l'actif, le passif et les engagements de la Société dissoute, connus et inconnus à la date du présent acte notarié.

L'Associé Unique accepte de recevoir tout l'actif de la Société, le cas échéant, et s'engage à régler toute dette de la Société devant être liquidée, connue et inconnue à la date du présent acte notarié.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique déclare que l'activité de la Société a cessé et que la liquidation de la Société est considérée comme faite et clôturée, sans préjudice car l'Associé Unique assume toutes ses responsabilités.

*Sixième résolution*

L'Associé Unique déclare procéder à l'annulation du registre des actions nominatives ainsi que de tout autre registre le cas échéant en conséquence de la dissolution de la Société.

*Septième résolution*

L'Associé Unique déclare que les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12604. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012140172/132.

(120184770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

**Campus Marum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 111.867.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAMPUS MARUM S.A.  
GES MARITIME S.A.

Référence de publication: 2012139270/11.

(120184196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

**CAMAIEU Luxembourg, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 142.962.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012139268/9.

(120183684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

**Confiserie Namur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 27, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 4.210.

Les comptes annuels au 31.12.2011 de la société CONFISERIE NAMUR S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.10.2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2012139306/13.

(120184399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

**Isalpa, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 141.093.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 octobre 2012*

I. Nominations statutaires

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en octobre 2013:

M. Bertrand DUCREUX, président  
Mme Nathalie CAILLAT GANTES, administrateur  
M. Nicolaus P. BOCKLANDT, administrateur  
M. Gérard BARBOT, administrateur  
M. Yves JACOBÉ DE NAUROIS, administrateur

Le mandat venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises DELOITTE Audit (anciennement DELOITTE S.A.) pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en octobre 2013.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2012140913/23.

(120185787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

**41 Romains SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 41, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg E 4.911.

---

**STATUTS**

L'an deux mille douze, le vingt-cinq octobre.

Par devant, Me Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

**ONT COMPARU:**

1. Monsieur Laurent MAJERUS, employé privé, né le 06 mars 1969 à Ettelbruck, matricule 19690306215, demeurant à L-1670 Senningerberg, 4, Gromscheed;

2. Monsieur Marc CLEES, employé privé, né le 25 mai 1969 à Luxembourg, matricule 19690525138, demeurant à L-1267 Luxembourg, 5, rue Robert Bruch;

3. Monsieur Franck SERTIC, employé privé, né le 09 décembre 1968 à Mont-Saint-Martin (France), matricule 19681209053, demeurant à L-2533 Luxembourg, 33, rue de la Semois;

4. La société anonyme «PRO-MERE», établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.855 (matricule 20012236019), constituée suivant acte reçu le 28 décembre 2001 par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster et dont les statuts ont été modifiés par acte du 27 août 2004 reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, représentée par Monsieur Romain Poulles, demeurant à Kehlen, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué pouvant engager la société par sa seule signature;

tous ici représentés par Monsieur Serge BERNARD, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 24 octobre 2012, qui signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés tel que détaillé ci-avant, ont décidé de créer entre eux une société civile immobilière dont les statuts sont les suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>** . La société a pour objet à titre non commercial l'achat, la vente, l'aménagement, la gestion et la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis, ainsi que toutes les opérations, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de «41 Romains SCI».

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée. L'exercice social commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 4.** Le siège de la société est à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés prise en assemblée générale. Il pourra être transféré au sein de la même commune par décision du ou des gérants.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,- €). Il est représenté par quatre cents (400) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

**Art. 6.** Les parts sociales ne sont pas librement cessibles entre vifs, ni à titre gratuit, ni à titre onéreux:

a) Si un associé se propose de céder tant à titre gratuit qu'à titre onéreux tout ou partie de ses parts sociales, il doit d'abord les offrir à ses coassociés proportionnellement à leur participation dans la société au moins six (6) mois avant la date prévue pour la cession; si un ou plusieurs associés ne souhaitent pas acquérir les parts offertes, les autres associés peuvent se porter acquéreur au prorata des parts détenues.

Le prix de la cession de parts convenu entre associés doit être communiqué à tous les associés. Tout associé qui initialement n'était pas intéressé à acheter les parts offertes peut néanmoins faire valoir un droit de préemption pendant les deux semaines qui suivent la communication du prix convenu et se porter acquéreur au prorata des parts détenues et selon le prix communiqué.

b) Si aucun des associés ne se porte acquéreur des parts qui ont ainsi été offertes aux associés, ou si une partie des parts à céder n'est pas reprise par des associés, l'associé cédant peut offrir ses parts à des non-associés.

L'associé cédant ses parts doit informer tous les associés du prix de cession convenu avec le ou les non-associé(s) et dévoiler l'identité du ou des acheteurs.

Tous les associés peuvent ensuite faire valoir un droit de préemption pendant les deux semaines qui suivent la communication du prix convenu et de l'identité du ou des acheteurs non-associé(s), et se porter acquéreur au même prix

des parts à céder. Si plusieurs associés exercent le droit de préemption, les parts à céder sont réparties entre eux proportionnellement aux parts détenues par chaque intéressé.

Si aucun associé n'a exercé son droit de préemption dans le délai de deux semaines après la communication du prix convenu et de l'identité du ou des repreneur(s) non-associé(s), l'associé cédant peut transmettre les parts à ces acheteurs qui deviennent alors associés de la société.

c) En cas de changement de contrôle au niveau d'une personne morale qui est associé de la Société, la société morale associée doit offrir ses parts aux autres associés conformément à la procédure prévue au points a) et b) du présent article, sauf accord des deux tiers des parts sociales appartenant aux autres associés, et hormis les cas de la transmission du contrôle sous forme d'héritage ou de legs même particulier, soit à des héritiers en ligne directe, soit au conjoint survivant.

En cas de désaccord sur le prix après un délai de deux semaines après la date de l'offre de vendre, l'associé personne morale qui doit céder ses parts sociales, et le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert. Ces deux experts choisiront un troisième expert, et ensemble les experts fixeront la valeur de cession, en se basant surtout sur l'évaluation des biens immobiliers faite annuellement et plus marginalement sur le bilan moyen des trois dernières années. La procédure de vente est poursuivie sur base du prix ainsi déterminé.

d) Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément d'associés représentant les deux tiers des parts sociales appartenant aux survivants.

En cas de désaccord, il sera procédé, mutatis mutandis, conformément au point c) du présent article.

Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises sous forme d'héritage ou de legs même particulier, soit à des héritiers en ligne directe, soit au conjoint survivant.

e) Les cessions entre vifs s'opèrent par acte notarié ou sous seing privé.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société par exploit d'huissier ou acceptées par elle dans un acte notarié, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Toutes les communications d'informations et de réponses prévues par le présent article doivent se faire soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit contre récépissé.

f) L'apport des parts sociales dans le capital d'une autre société en tant que capital ou fraction de capital est interdit sans l'accord préalable du ou des gérants.

**Art. 7.** Dans les votes, chaque part donne droit à une voix. Toutes les décisions des associés doivent être prises à la majorité des voix, le vote par procuration ou correspondance étant admis. Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

**Art. 8.** Les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède.

**Art. 9.** Il est convenu que le(s) biens détenu(s) par la société font l'objet d'une évaluation annuelle, établie par les associés-gérants en fin de chaque année. Cette évaluation est soumise aux associés lors d'une assemblée qui se tiendra au premier trimestre de l'année suivante et elle devra être approuvée par la majorité des voix.

Les bénéfices sont répartis annuellement entre associés, proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans le capital social.

Les associés peuvent convenir, de leur accord unanime, d'indemnités à attribuer mensuellement à chacun des associés au titre de prestations dans l'intérêt de la société. Ces indemnités ne suivent pas les proportions de participation dans le capital social et sont portées d'abord en déduction du résultat à répartir.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne met pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés décédé(s), en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Les héritiers ou ayants-droit d'un associé sortant ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration.

**Art. 11.** Les articles 1832 à 1872 du Code civil, ainsi que la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

**Art. 12.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les soins des associés, à moins qu'ils ne décident de nommer un liquidateur dont les pouvoirs seront fixés dans l'acte de nomination.

#### *Souscription - Répartition des parts sociales*

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1) Monsieur Laurent MAJERUS, préqualifié: . . . . .	100 parts
2) Monsieur Marc CLEES, préqualifié: . . . . .	100 parts
3) Monsieur Franck SERTIC, préqualifié: . . . . .	100 parts
4) La société anonyme «PRO-MERE», préqualifiée: . . . . .	100 parts
Total: . . . . .	400 parts

Le capital ci-dessus est libéré intégralement par des apports en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille euros (40.000,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence ce jour pour finir le 31 décembre 2013.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, représentés tel que détaillé ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1- Les associés nomment Monsieur Laurent MAJERUS associé-gérant avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature jusqu'à un montant de (trente mille euros) 30.000 €.

2- Les associés nomment associés-gérants avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par leur signature conjointe à deux:

- a. Monsieur Laurent MAJERUS, préqualifié,
- b. Monsieur Marc CLEES, préqualifié, et
- c. Monsieur Franck SERTIC, préqualifié.

3- Le siège social est fixé au 41, Rue des Romains à L-2444 Luxembourg.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ 1.000,- €.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, Notaire la présente minute.

Signé: Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 octobre 2012. Relation: RED/2012/1410. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

*Le Receveur (signé): Kirsch.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 25 octobre 2012.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2012140498/139.

(120185199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

---

**Crystal Moonstone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.343.

Par résolutions prises en date du 24 septembre 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant, avec effet au 24 septembre 2012

- acceptation de la démission de Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant, avec effet au 24 septembre 2012

- nomination de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant, avec effet au 24 septembre 2012 et pour une durée indéterminée

- nomination de Holger Kleingarn, avec adresse professionnelle au 33, King Street, Cleveland House, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni, au mandat de Gérant, avec effet au 24 septembre 2012 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139266/19.

(120183758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

**Ausco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: AUD 1.000.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.377.

—  
EXTRAIT

En date du 11 octobre 2012, le transfert de parts sociales suivant a été effectué:

Algeco/Scotsman Holding S.à r.l. a transféré l'intégralité des 100.000 parts sociales de classe A, 100.000 parts sociales de classe B, 100.000 parts sociales de classe C, 100.000 parts sociales de classe D, 100.000 parts sociales de classe E, 100.000 parts sociales de classe F, 100.000 parts sociales de classe G, 100.000 parts sociales de classe H, 100.000 parts sociales de classe I et des 100.000 parts sociales de classe J qu'elle détenait dans la Société à Algeco Scotsman Global S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129540.

Suite à ce transfert, Algeco Scotsman Global S.à r.l. devient l'associé unique de la Société et détient désormais l'intégralité des 100.000 parts sociales de classe A, 100.000 parts sociales de classe B, 100.000 parts sociales de classe C, 100.000 parts sociales de classe D, 100.000 parts sociales de classe E, 100.000 parts sociales de classe F, 100.000 parts sociales de classe G, 100.000 parts sociales de classe H, 100.000 parts sociales de classe I et des 100.000 parts sociales de classe J.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

*Pour la Société*

Maître Alexandre PEL

Référence de publication: 2012141256/25.

(120186333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

**European Jewellers I S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 139.072.666,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.031.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil  
d'Administration de la Société le 16 octobre 2012*

Le Conseil d'Administration a décidé en date du 16 octobre 2012 d'accepter la démission de M. Peter Graham, gérant de catégorie A de la Société avec effet au 16 octobre 2012.

Le Conseil d'Administration a décidé de remplacer M. Peter Graham par Mme Maria Iftimie, dont l'adresse privée se situe au 25, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A, avec effet au 16 octobre 2012 et jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN JEWELLERS I S.A.

Christophe Gammal / Michael Goosse

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2012139384/19.

(120184549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

**Camping Um Gritt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9164 Bourscheid, 8, Um Gritt.

R.C.S. Luxembourg B 158.507.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012139269/10.

(120183949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

**Algeco Scotsman Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 213.289.085,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.540.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of the month of October,

before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the members of ALGECO SCOTSMAN GLOBAL S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, of 6 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 23 August 2007, number 1788, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 129540.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 11 October 2012 and not yet published in the Mémorial.

The meeting was chaired by Mr Gary May, class A manager of the Company, residing professionally at one Stanhope Gate, W1K 1AF, London, United Kingdom.

The meeting appointed as secretary and scrutineer Maître Ana Bramao, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The members represented at the meeting and their respective shareholdings are shown on an attendance list which is signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Such attendance list will be attached to this deed to be submitted with it to the registration authorities.

2. As it appears from said attendance list, the two hundred thirteen million two hundred eighty-nine thousand eighty-five (213,289,085) shares in issue in the Company are represented at this meeting and all members declare having had prior knowledge of the agenda of the meeting and waived any right to prior notice so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.

3. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

*Agenda*

A. Increase of the issued share capital of the Company from an amount of two hundred thirteen million two hundred eighty-nine thousand eighty-five Euro (€ 213,289,085) to an amount of two hundred thirteen million two hundred eighty-nine thousand eighty-six Euro (€ 213,289,086) by the creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one Euro (€ 1) for a total subscription price of four hundred seventeen million eight hundred sixty-eight thousand one hundred eighty-nine Euro (€ 417,868,189) (the "Subscription Price"); subscription to the new share and payment of the Subscription Price by Algeco/Scotsman Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B 132028 ("ASH") through the contribution in kind of (1) three thousand seven hundred eighty (3,780) shares with a nominal value of fifty zlotys (PLN 50) each of Algeco Finance 2L Sp. Z.o.o. ("PolCo 1 Shares"), a company incorporated under the laws of Poland, having its registered office at Ul. Wspólna 35/7, 00-519 Warsaw, Poland, and registered with the Commercial Register of the 12th Commercial Division of the National Court Register of Warsaw under number KRS 0000338160 held by ASH and (2) two thousand three hundred sixty-four (2,364) shares with a nominal value of fifty zlotys (PLN 50) each of Algeco Finance Mezz Sp. Z.o.o. ("PolCo 2 Shares"), a company incorporated under the laws of Poland, having its registered office at Ul. Wspólna 35/7, 00-519 Warsaw, Poland, and registered with the Commercial Register of the 12th Commercial Division of the National Court Register of Warsaw under number KRS 0000338655 held by ASH and approval of the valuation of such contribution in kind; allocation of the Subscription Price as follows (i) one Euro (€1) to the share capital of the Company and (ii) the remainder, being four hundred seventeen million eight hundred sixty-eight thousand one hundred eighty-eight Euro (€417,868,188) to the share premium of the Company;

B. Subject to the approval of item A. above, consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above increase of the share capital of the Company.

After deliberation, the meeting unanimously resolved as follows:

*First resolution*

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from an amount of two hundred thirteen million two hundred eighty-nine thousand eighty-five Euro (€ 213,289,085) to an amount of two hundred thirteen million two hundred eighty-nine thousand eighty-six Euro (€ 213,289,086) by the creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one Euro (€ 1).

The new share was entirely subscribed for the Subscription Price and paid-up in full by ASH, through the contribution in kind of the Polco 1 Shares and the Polco 2 Shares held by ASH (the "Contribution in Kind").

The Contribution in Kind has been further described and valued by the board of managers of the Company pursuant to a valuation report dated 11 October 2012 (which valuation report shall remain attached hereto to be registered with the present deed). The conclusion of this report is as follows:

"The board of managers is of the opinion that the Contribution in Kind as described above, as offered by the Subscriber in consideration for the issue of one (1) share in the Company with a nominal value of one Euro (€ 1) each, is equal to an aggregate total amount of four hundred seventeen million eight hundred sixty-eight thousand one hundred eighty-nine Euro (€ 417,868,189) which corresponds at least to the nominal value of the Share to be issued by the Company, and that, accordingly, the Company may issue one share and allocate an amount of one Euro (€ 1) to the share capital and allocate an amount of four hundred seventeen million eight hundred sixty-eight thousand one hundred eighty-eight Euro (€ 417,868,188) to the share premium."

The meeting approved the above valuation of the Contribution in Kind at an aggregate amount of four hundred seventeen million eight hundred sixty-eight thousand one hundred eighty-nine Euro (€ 417,868,189).

The meeting resolved to allocate one Euro (€ 1) to the share capital of the Company and the remainder, being four hundred seventeen million eight hundred sixty-eight thousand one hundred eighty-eight Euro (€ 417,868,188) to the share premium of the Company.

Proof of the transfer of the Contribution in Kind described hereabove to the Company was given to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a result of the above resolutions, the meeting resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above increases of the share capital of the Company as follows:

" **5. Share Capital.** The Company's subscribed share capital is set at two hundred thirteen million two hundred eighty-nine thousand eightysix Euro (€ 213,289,086) divided into two hundred thirteen million two hundred eighty-nine thousand eighty-six (213,289,086) shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

#### *Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at seven thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing parties, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le onzième jour du mois de d'octobre,

par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Algeco Scotsman Global S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg, constituée par acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, du 6 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 23 août 2007, numéro 1788, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 129540.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné le 11 octobre non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Gary May, gérant de classe A de la Société, de résidence professionnelle au One Stanhope Gate, W1K 1AF, Londres, Royaume-Uni.

L'assemblée a nommé en tant que secrétaire et scrutateur Maître Ana Bramao, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés à l'assemblée ainsi que leurs participations respectives apparaissent sur une liste de présence qui a été signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Cette liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. Il appert de cette liste de présence que les deux cent treize millions deux cent quatre-vingt neuf mille quatre-vingt-cinq (213.289.085) parts sociales en émission dans la Société sont représentées à l'assemblée et tous les associés ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à tout droit de convocation préalable de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

3. Les points sur lesquels les résolutions doivent être passées sont les suivants:

*Ordre du jour*

A. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de deux cent treize millions deux cent quatre-vingt-neuf mille quatre-vingt-cinq Euros (213.289.085 €) à un montant de deux cent treize millions deux cent quatre-vingt-neuf mille quatre-vingt-six Euros (213.289.086 €) par la création et l'émission d'une(1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) pour un prix total de souscription de quatre cent dix-sept millions huit cent soixante-huit mille cent quatre-vingt-neuf Euros (417.868.189 €) (le «Prix de Souscription»); souscription à la nouvelle part sociale et paiement du Prix de Souscription par Algeco/Scotsman Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 132028 («ASH») par l'apport en nature de (1) trois mille sept cent quatre-vingt (3.780) actions d'une valeur de cinquante zlotys (50 PLN) d'Algeco Finance 2L Sp. Zoo (les «Actions de Polco 1»), une société constituée selon les lois de Pologne, ayant son siège social Ul. Wspólna 35/7, 00-519 Warsaw, Pologne, et immatriculée au Registre de Commerce de la 12<sup>ème</sup> Division Commerciale du Registre de la Cour Nationale de Warsaw sous le numéro KRS 0000338160 détenues par ASH et (2) deux mille trois cent soixante-quatre (2.364) actions d'une valeur de cinquante zlotys (50 PLN) d'Algeco Finance Mezz Sp. Zoo (les «Actions de Polco 2»), une société constituée selon les lois de Pologne, ayant son siège social Ul. Wspólna 35/7, 00-519 Warsaw, Pologne, et immatriculée au Registre de Commerce de la 12<sup>e</sup> Division Commerciale du Registre de la Cour Nationale de Warsaw sous le numéro KRS 0000338655 détenues par ASH et approbation de la valeur de cet apport en nature; attribution du Prix de Souscription de la manière suivante (i) un Euro (1 €) au capital social de la Société et (ii) le surplus de quatre cent dix-sept millions huit cent soixante-huit mille cent quatre-vingt-huit Euros (417.868.188 €) à la prime d'émission de la Société;

B. Sous réserve de l'approbation du point A. ci-dessus, modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social de la Société qui précède.

Après délibération, l'assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

*Première résolution*

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital émis de la Société d'un montant de deux cent treize millions deux cent quatre-vingt-neuf mille quatre-vingt-cinq Euros (213.289.085 €) à un montant de deux cent treize millions deux cent quatre-vingt-neuf mille quatre-vingt-six Euros (213.289.086 €) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un Euro (1 €).

La nouvelle part sociale a été intégralement souscrite et entièrement libérée par ASH, par l'apport en nature des Actions de Polco 1 et des Actions de Polco 2 détenue par ASH, (l'«Apport en Nature»).

L'Apport en Nature a en outre fait l'objet d'une description et d'une évaluation par le conseil de gérance de la Société suivant un rapport d'évaluation daté du 11 octobre 2012 (lequel rapport restera annexé au présent acte être enregistré avec lui). La conclusion de ce rapport est comme suit:

«Le conseil de gérance est d'avis que l'Apport en Nature tel que décrit ci-dessus et tel que proposé par le Souscripteur en contrepartie de l'émission de 1 part sociale de la Société d'une valeur nominale de 1 euro, équivaut à un montant total de quatre cent dix-sept millions huit cent soixante-huit mille cent quatre-vingt-neuf Euros (417.868.189 €) qui correspond au moins à la valeur nominale (incluant la prime) de la Part Sociale devant être émise par la Société, et que, dès lors, la Société peut émettre 1 nouvelle part sociale et allouer un montant d'un Euro (1€) au capital social de la Société ainsi qu'un montant de quatre cent dix-sept millions huit cent soixante-huit mille cent quatre-vingt-huit Euros (417.868.188 €) à la prime d'émission de la Société».

L'assemblée a approuvé l'évaluation ci-avant de l'Apport en Nature à un montant total de quatre cent dix-sept millions huit cent soixante-huit mille cent quatre-vingt-neuf Euros (417.868.189 €).

L'assemblée a décidé d'attribuer un montant d'un Euro (1 €) au capital social de la Société et le surplus de quatre cent dix-sept millions huit cent soixante-huit mille cent quatre-vingt-huit Euros (417.868.188 €) à la prime d'émission de la Société

Preuve du transfert de l'Apport en Nature décrit ci-dessus à la Société a été donnée au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social de la Société comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cent treize millions deux cent quatre-vingt-neuf mille quatre-vingt-six euros (213.289.086 €) divisé en deux cent treize millions deux cent quatre-vingt-neuf mille quatre-vingt-six (213.289.086) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.»

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charge, sous quelle que forme que ce soit qui sont mis à la charge de la Société sont estimés à sept mille Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg à la date susmentionnée.

Après lecture de ce procès-verbal les parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: G. MAY, A. BRAMAO, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13542. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012139148/181.

(120184658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

**Casa Padronale S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 37, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 116.328.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Philip Peterson

*Gérant-associé*

Référence de publication: 2012139272/12.

(120184598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

**CR Associés S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1135 Luxembourg, 6, avenue des Archiducs.

R.C.S. Luxembourg B 45.413.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2012139324/13.

(120184123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

**Castlerigg Master Investments Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 106.146.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Castlerigg Master Investments Europe S.à.r.l.

Robert van 't Hoef

*Gérant B*

Référence de publication: 2012139273/14.

(120184428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

**Caudan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.  
R.C.S. Luxembourg B 98.879.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/10/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2012139276/12.

(120183621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

**Centauri S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2, rue Sébastien Conzémus.  
R.C.S. Luxembourg B 125.998.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 29 septembre 2012*

*Première résolution*

L'assemblée générale constate que le mandat des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes est venu à échéance.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes.

*Troisième résolution*

Sont nommés administrateurs de la société:

1. La société anonyme Soprofi S.A. avec siège social à L-9145 Erpeldange/Ettelbruck 2 rue Sébastien Conzémus.
2. La société anonyme Vicaro S.A. avec siège social à L-9145 Erpeldange/Ettelbruck 2 rue Sébastien Conzémus.
3. Monsieur Patrick PETERS, administrateur-délégué, demeurant à B-3600 Genk 39 Steeneikstraat.
4. Monsieur Jean-Marie HEYNEN, administrateur-délégué, demeurant à B-6780 Hondelange 103 rue des Rochers.

L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes, la SOCIÉTÉ LUXEMBOURGEOISE DE RÉVISION SARL société à responsabilité limitée avec siège social à Luxembourg 246, rue de Beggen L-1220 Luxembourg, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018.

Le mandat des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

SOPROFI S.A. / VICARO S.A. / PETERS Patrick / HEYNEN Jean-Marie

Signatures / - / -

Référence de publication: 2012140716/28.

(120186214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

**CP Steel Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 170.925.

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "CP Steel Luxco S.à.r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office in L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, registered with the Trade and Companies Register Luxembourg under section B number 170.925, incorporated pursuant to a deed enacted on August 13<sup>rd</sup>, 2012, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2304 of September 15<sup>th</sup>, 2012.

The meeting is presided by Mrs Flora GIBERT, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairwoman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairwoman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As results from the attendance list, the 5,600 (five thousand six hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of FORTYFIVE THOUSAND US DOLLARS (USD 45,000), so as to raise it from its current amount of FIVE HUNDRED AND SIXTY THOUSAND US DOLLARS (USD 560,000) to SIX HUNDRED AND FIVE THOUSAND US DOLLARS (USD 605,000), by issuing FOUR HUNDRED AND FIFTY (450) new shares with a nominal value of ONE HUNDRED US DOLLARS (USD 100) each, and an aggregate value of FORTY-FIVE THOUSAND US DOLLARS (USD 45,000).

2. Subscription by CP6 Steel Investment L.L.C., a Limited Liability Company governed by the Delaware Limited Liability Company Act (6, Del C. §18-101, et. Seq.), having its registered office at c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, to the FOUR HUNDRED AND FIFTY (450) new shares with a nominal value of ONE HUNDRED US DOLLARS (USD 100) each, and an aggregate value of FORTY-FIVE THOUSAND US DOLLARS (USD 45,000), by means of a payment in cash of the same amount.

3. Amendment of Article 6, first paragraph of the Company's Articles of Association to give it the following content: Article 6. The capital of the Company amounts to SIX HUNDRED AND FIVE THOUSAND US DOLLARS (USD 605,000), divided into SIX THOUSAND AND FIFTY (6,050) shares, with a nominal value of ONE HUNDRED US DOLLARS (USD 100) each, all fully paid up and subscribed.

4. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

*First resolution*

It is decided to increase the share capital of the Company by an amount of FORTYFIVE THOUSAND US DOLLARS (USD 45,000), so as to raise it from its current amount of FIVE HUNDRED AND SIXTY THOUSAND US DOLLARS (USD 560,000) to SIX HUNDRED AND FIVE THOUSAND US DOLLARS (USD 605,000), by issuing FOUR HUNDRED AND FIFTY (450) new shares with a nominal value of ONE HUNDRED US DOLLARS (USD 100) each, and an aggregate value of FORTY-FIVE THOUSAND US DOLLARS (USD 45,000).

*Second resolution*

It is decided to admit to the subscription of the four hundred and fifty (450) new shares, the sole shareholder, CP6 Steel Investment L.L.C., a Limited Liability Company governed by the Delaware Limited Liability Company Act, having its registered address at c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (United States of America).

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon the prenamed subscriber, represented by Mrs Rachel UHL, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy,

declared to subscribe to the four hundred and fifty (450) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of forty-five thousand US Dollars (USD 45,000), as was certified to the undersigned notary by a banking certificate.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 6, first paragraph of the Company's Articles of Association to give it the following content:

**Art. 6. First paragraph.** The capital of the Company amounts to SIX HUNDRED AND FIVE THOUSAND US DOLLARS (USD 605,000), divided into SIX THOUSAND AND FIFTY (6,050) shares, with a nominal value of ONE HUNDRED US DOLLARS (USD 100) each, all fully paid up and subscribed.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quinze octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "CP Steel Luxco S.à.r.l.", ayant son siège social à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, R.C.S. Luxembourg section B numéro 170.925, constituée suivant acte reçu 13 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 2304 du 15 septembre 2012.

L'assemblée est présidée par Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il résulte de la liste de présence que les 5.600 (cinq mille six cents) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de QUARANTECINQ MILLE US DOLLARS (USD 45.000), afin de le porter de son montant actuel de CINQ CENT SOIXANTE MILLE US DOLLARS (USD 560.000) à SIX CENT CINQ MILLE US DOLLARS (USD 605.000), par la création de QUATRE CENT CINQUANTE (450) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT US DOLLARS (USD 100) chacune, et une valeur totale de QUARANTE-CINQ MILLE US DOLLARS (USD 45.000,-).

2. Souscription par CP6 Steel Investment L.L.C., une Limited Liability Company régie par le Delaware Limited Liability Company Act, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (États-Unis d'Amérique), aux QUATRE CENT CINQUANTE (450) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT US DOLLARS (USD 100) chacune, et une valeur totale de QUARANTE-CINQ MILLE US DOLLARS (USD 45.000), par apport en cash du même montant.

3. Modification de l'article 6, premier alinéa des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital de la Société s'élève à SIX CENT CINQ MILLE US DOLLARS (USD 605.000), divisé en SIX MILLE CINQUANTE (6.050) parts sociales, avec une valeur nominale de CENT US DOLLARS (USD 100) chacune, toutes entièrement libérées et souscrites.

4. Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de QUARANTE-CINQ MILLE DOLLARS (USD 45.000), afin de le porter de son montant actuel de CINQ CENT SOIXANTE MILLE US DOLLARS (USD 560.000) à SIX CENT CINQ MILLE US DOLLARS (USD 605.000), par la création de QUATRE CENT CINQUANTE (450) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT US DOLLARS (USD 100) chacune, et une valeur totale de QUARANTE-CINQ MILLE US DOLLARS (USD 45.000,-).

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'admettre à la souscription des 450 (quatre cent cinquante) parts sociales nouvelles, l'associé unique, savoir CP6 Steel Investment L.L.C., une Limited Liability Company régie par le Delaware Limited Liability Company Act, ayant son siège social à c / o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (États-Unis d'Amérique).

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté par Madame Rachel UHL,

prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant; a déclaré souscrire aux quatre cent cinquante (450) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de USD 45.000.-(quarante-cinq mille US Dollars), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, Il est décidé de modifier l'article 6, premier alinéa des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 6. Premier alinéa.** Le capital de la Société s'élève à six cent cinq mille US Dollars (USD 605.000), divisé en six mille cinquante (6.050) parts sociales, avec une valeur nominale de cent US Dollars (USD 100) chacune, toutes entièrement libérées et souscrites.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48700. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139321/146.

(120184430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

**CC Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9637 Bockholtz, 18, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 95.753.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 23 octobre 2012*

Modification de l'adresse de l'administrateur:

MISBEEK Henricus et MISBEEK – KERKHOFF Joosje: 18, Am Duerf L-9637 Bockholtz

Modification de l'adresse de l'administrateur-délégué:

MISBEEK Henricus: 18, Am Duerf L-9637 Bockholtz

Renouvellement du mandat des administrateurs et administrateur délégué pour une durée de 6 ans.

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Fiduciaire & Expertises (Luxembourg) SA pour une durée de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012139277/16.

(120183623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

**Celerity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.382.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2012139279/11.

(120184648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

**Delilunch S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Aqua Pool Service s.à r.l.).**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 114.774.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 264 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS  
*Notaire*

Référence de publication: 2012139344/13.

(120183741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

**Convergenza Com S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 70.521.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration*

En date du 19 octobre 2012, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Signature  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012139309/14.

(120183940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

**CEP III Investment 18 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 163.903.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Octobre 2012.

CEP III Investment 18 Finance S.à r.l.  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2012139280/12.

(120184491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

**CEP III Investment 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 163.901.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Octobre 2012.

CEP III Investment 18 S.à r.l.  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2012139281/12.

(120184490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

**CEREP III Eastern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.378.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 24 octobre 2012 que CEREP III S.à r.l., associé unique de la Société a transféré toutes les deux cent cinquante (250) parts sociales détenues dans la Société à CEREP III Germany S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.289.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139285/15.

(120184250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

**Chasey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.809.

—  
L'adresse du siège social des associés suivants a changé:

- Cerberus Series Three Holdings LLC se situe désormais au 875 Third Avenue, New York, NY 10022, États-Unis d'Amérique;

- Cerberus Partners LP se situe désormais au 875 Third Avenue, New York, NY 10022, États-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2012139291/15.

(120183756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

**Cheverny CEO Search S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 51, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 145.839.

—  
I. L'adresse des administrateurs suivants:

- Isabelle Desjardins de Geravilliers, administrateur B

- Jean-Michel Beigbeder, administrateur B

à changé et se trouve à présent au 11, rue de Bonaparte, 75006 Paris, France.

II. L'adresse de l'administrateur-délégué Jean-Michel Beigbeder à changé et se trouve à présent au 11, rue de Bonaparte, 75006 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139296/15.

(120183844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

**CETP II Mercury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.255.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Octobre 2012.

CETP II Mercury S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012139286/12.

(120184489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

**CETP II Ruby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.500.

---

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Octobre 2012.

CETP II Ruby S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012139287/12.

(120184488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

**Chalgrin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 75.151.

---

Les comptes au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHALGRIN S.A.

Jean-Marc HEITZ / Régis DONATI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012139289/12.

(120184197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

**Dalia Air Line, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.757.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 février 2012*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont arrivés à échéance.

Les mandats d'administrateur de Monsieur Maurice GENOYER demeurant au 2, rue des Mélèzes à CH-3963 Crans Montana et des sociétés FMS SERVICES S.A. dont le siège social est au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg et S.G.A. SERVICES S.A. dont le siège social est au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg sont renouvelés pour une nouvelle période d'un an.

Le mandat de commissaire aux comptes de la société H.R.T. REVISION S.A. dont le siège social est au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg est renouvelé pour une nouvelle période d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

DALIA AIR LINE

Référence de publication: 2012139339/18.

(120183892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

**Chaos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse.

R.C.S. Luxembourg B 114.878.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012139290/9.

(120184261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

**Château Berne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.  
R.C.S. Luxembourg B 141.753.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012139292/9.

(120184286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

**Château Berne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.  
R.C.S. Luxembourg B 141.753.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012139293/9.

(120184287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

**Château Berne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.  
R.C.S. Luxembourg B 141.753.

Je soussigné, Vincent Villem démissionner avec effet immédiat de mes fonctions de gérant de la société Château Berne Sàrl RC B 141.753

October 24, 2012.

Référence de publication: 2012139294/10.

(120184294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

**Comité social et culturel des agents du CEPS/INSTEAD, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4364 Esch-sur-Alzette, 3, avenue de la Fonte.  
R.C.S. Luxembourg F 9.319.

STATUTS

**Chapitre 1<sup>er</sup> . Dénomination, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Les soussigné(e)s, membres de la délégation du personnel du CEPS/INSTEAD:

- BLOND-HANTEN Carole, chercheuse, demeurant 31, rue de la Poste à L-4477 Belvaux (Luxembourg), de nationalité luxembourgeoise.
- CLEMENT Franz, chercheur, demeurant 11, rue de la Tannerie à B-6630 Martelange (Belgique), de nationalité belge.
- GENEVOIS Anne-Sophie, chercheuse, demeurant 71, rue de Belmach à F-57480 Apach (France), de nationalité française.
- LIEGEOIS Philippe, chercheur, demeurant 155, rue de Soleuvre à L-4670 Differdange (Luxembourg), de nationalité belge.
- MANSOURI Salima, comptable, demeurant 1, rue Boileau à F-54860 Haucourt Moulaine (France), de nationalité française.
- SCHNEIDER Marc, chercheur, demeurant 11, rue du Bouleau à F-57100 Thionville (France), de nationalité française.
- TCHICAYA Anastase, chercheur, demeurant 167, rue de Soleuvre à L-4670 Differdange (Luxembourg), de nationalité française.

membres fondateurs, ont convenu de créer entre eux une association sans but lucratif dénommée «Comité social et culturel des agents du CEPS/INSTEAD», ci-après 1' «Association»

**Art. 2.** Son siège est situé 3, avenue de la Fonte, 4364 Esch-sur-Alzette.

**Art. 3.** La durée de l'Association est illimitée.

**Chapitre II. Objet**

**Art. 4.** L'objet social de l'Association est la création, l'organisation et la promotion de manifestations en faveur des membres du personnel du CEPS/INSTEAD et de leurs familles.

Ainsi l'Association prendra en charge notamment:

- a) l'organisation de fêtes, cérémonies et autres activités sociales et culturelles du CEPS/INSTEAD à certains moments de l'année;
- b) la création et le support, pour les membres de l'Association, des structures facilitant leur participation à la vie sociale et culturelle du CEPS/INSTEAD;
- c) un secours social aux agents du CEPS/INSTEAD en cas de nécessité.

**Art. 5.** L'Association est neutre au point de vue politique, idéologique et confessionnel. Elle promeut en outre activement le principe d'égalité entre femmes et hommes.

### Chapitre III. Membres - Admissions - Cotisations - Exclusions

**Art. 6.** Peut devenir membre de l'Association (ci-après les «Associés»), toute personne privée exerçant une activité au CEPS/INSTEAD et qui poursuit un objet social identique ou similaire à celui de l'Association, dès lors qu'elle s'acquitte du montant de sa cotisation. Est présumé(e) exercer une activité au CEPS/INSTEAD tout(e) salarié(e), stagiaire et membre du conseil d'administration ou du conseil scientifique du CEPS/INSTEAD. Les anciens Associés, s'ils n'ont pas été exclus au sens de l'Art. 8 des présents statuts, peuvent maintenir ou rétablir leur qualité d'Associé aux mêmes conditions. La demande d'adhésion à l'Association est faite par écrit et remise au secrétaire du conseil d'administration de l'Association (Art. 9) qui consigne la demande. Celle-ci, pourvu que les conditions précisées ci-dessus soient remplies, prend effet immédiatement et est entérinée formellement lors de l'assemblée générale ordinaire qui suit (Art. 11).

La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale (voir Art. 11), et se situe entre 50,00€ et 100,00€.

Les présents statuts s'appliquent au personnel féminin et masculin du CEPS/INSTEAD, et tiennent par ailleurs à en rendre compte dans sa formalisation. Dans ce sens, le masculin englobe ici la plupart du temps les deux genres à seule fin d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture. Il faut donc entendre toute indication de fonction ou de statut ci-dessus comme désignant indifféremment un homme ou une femme.

**Art. 7.** Le nombre d'Associés ne pourra être inférieur à 5.

**Art. 8.** La démission ou l'exclusion d'un Associé est régie par l'article 12 de la loi précitée du 4 mars 1994. L'exclusion d'un Associé ne pourra être prononcée que pour violation grave des statuts, les parties entendues dans leurs explications.

Un Associé n'est plus membre de l'Association dès lors qu'il ne remplit plus les conditions prévues à l'Art.6, qu'il démissionne ou qu'il est exclu de l'Association. Aucune restitution de cotisation n'est faite.

### Chapitre IV. Administration

**Art. 9.** Les organes de l'Association sont:

- a) l'assemblée générale («AG»);
- b) le conseil d'administration («CA»).

**Art. 10.** L'AG se compose des Associés.

**Art. 11.** L'AG ordinaire a lieu une fois par an au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'année civile. Toutefois, l'année de la constitution de la présente Association, une AG pourra être organisée durant le second semestre de l'année civile.

Le CA en fixe la date, le lieu, l'heure et l'ordre du jour.

Doivent obligatoirement figurer à l'ordre du jour de l'AG ordinaire:

- a) l'admission de nouveaux Associés;
- b) la nomination et la révocation des administrateurs (membres du CA), s'il y a lieu;
- c) l'approbation des comptes et bilans;
- d) le montant de la cotisation annuelle.

Toute proposition, signée d'un nombre d'Associés égal au vingtième de la dernière liste annuelle et adressée au CA, 15 jours au moins avant l'AG, doit être portée à l'ordre du jour.

**Art. 12.** Le CA peut convoquer une AG extraordinaire chaque fois qu'il le juge utile ou nécessaire. A la suite d'une demande écrite formulée par un cinquième des Associés, le CA doit convoquer dans un délai de 30 jours une AG extraordinaire, en inscrivant à l'ordre du jour l'objet de la demande.

Toutefois, une AG extraordinaire est d'office convoquée durant le mois de décembre suivant les élections sociales, comportant au moins à l'ordre du jour le renouvellement des membres du CA, conformément aux modalités de l'Art. 14.

**Art. 13.** Toute convocation de l'AG est portée à la connaissance des Associés par lettre missive ordinaire, huit jours au moins avant la date de l'assemblée ou par e-mail avec importance haute. La convocation contiendra l'ordre du jour. L'AG est valablement constituée, quel que soit le nombre des Associés présents. L'assemblée ne peut statuer que sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Sauf les cas prévus par la loi, les décisions sont prises à la majorité des voix des Associés présents ou représentés. Tous les Associés ont un droit de vote égal dans l'AG. Il est loisible aux Associés de se faire représenter par le biais d'une procuration écrite, datée et signée par l'Associé qui mandate un autre Associé. Tout Associé ne peut être porteur que de deux mandats maximum.

**Art. 14.** L'Association est administrée par un CA composé de cinq Associés («administrateurs») dont trois femmes et deux hommes ou trois hommes et deux femmes, sauf impossibilité explicitée dans l'avant-dernier paragraphe du présent article.

Trois administrateurs dits de type «A» sont proposés par la délégation du personnel (éventuellement issus de son sein), effectifs et suppléants confondus, et comportent deux hommes et une femme ou deux femmes et un homme. Les deux autres administrateurs dits de type «B» sont issus des Associés non membres de la délégation du personnel. Les propositions et candidatures sont déposées au plus tard avant l'heure d'ouverture de l'AG qui nomme le CA.

L'AG ordinaire nomme les administrateurs par un vote à la majorité relative des voix et au scrutin secret. Le vote porte séparément a) sur l'ensemble des membres «A» proposés en bloc par la délégation comme administrateurs, b) chacun des candidats «B» non membres de la délégation au poste d'administrateur. Le choix des deux administrateurs «B» se fait en conformité avec l'obligation de quasi-parité énoncée dans le premier paragraphe du présent article. Dès lors, les administrateurs choisis via b) sont désignés dans l'ordre de leurs résultats respectifs de manière à atteindre une composition du CA de deux femmes et trois hommes ou de trois femmes et deux hommes. Au besoin, un(e) candidate dont le sexe a déjà trois représentantes nommé(e)s laisse sa place au (à la) candidat(e) suivant(e) de sexe opposé s'il y en a.

En cas de rejet d'une candidature ou d'un groupe de candidatures, il est procédé à un nouveau vote, soit immédiatement, soit lors d'une AG qui se tient endéans un mois. Les administrateurs en place conservent leur mandat entretemps.

Les administrateurs sont nommés en principe (voir alinea précédent) pour une durée de deux ans et demi. Un mandat de deux ans et demi, prend effet durant le mois de décembre qui suit les élections sociales (année «t») pour se terminer au 30 juin de l'année «t+3». Le mandat suivant prend ses effets au 1<sup>er</sup> juillet de l'année «t+3» et se clôture durant le mois de décembre de l'année «t+5». Le mandat des administrateurs désignés lors de la première AG prend fin durant le mois de décembre 2013.

Un administrateur n'est plus membre du CA dès lors qu'il n'est plus Associé (Art. 8) ou qu'il démissionne de son mandat d'administrateur. Il est remplacé, selon son affiliation initiale, par un Associé «A» désigné par la délégation ou par le premier candidat «B» non élu suivant les modalités de l'Art 14. A défaut de candidat non élu disponible, la délégation désigne un administrateur parmi les Associés non membres de la délégation. Dans tous les cas, l'équilibre des genres, tel que défini à l'Art. 14, est respecté. Le nouvel administrateur est confirmé dans sa fonction par un vote de la première AG qui suit le remplacement.

**Art. 15.** Le CA choisit en son sein un bureau composé au moins d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier. La répartition des charges devra être effectuée dans le mois suivant la date de l'AG.

**Art. 16.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'AG sont de la compétence du CA.

**Art. 17.** Le CA se réunit au moins trois fois par an sur initiative du président ou à la demande de la majorité de ses membres. Le président et le secrétaire proposent l'ordre du jour des réunions. Tout membre du CA peut faire inscrire un point à l'ordre du jour.

**Art. 18.** La présence de la majorité des membres du CA est nécessaire pour assurer la validité des délibérations. Un administrateur peut se faire représenter par un autre membre du CA; le mandat doit être écrit. Aucun administrateur ne peut être porteur de plus d'une procuration.

**Art. 19.** L'AG ne saurait accepter la démission du trésorier qu'après s'être assurée de la remise en bonne et due forme des comptes sociaux; les commissaires aux comptes (voir ci-après) devront être entendus dans leurs observations.

**Art. 20.** Tous les actes qui engagent l'Association doivent porter les signatures conjointes a) du président ou en cas d'empêchement, du vice-président et b) du secrétaire ou en cas d'empêchement d'un autre membre du CA. Les quittances et décharges doivent porter deux signatures conjointes, soit du président, du vice-président ou du trésorier.

Avec l'autorisation préalable de l'AG des Associés, le CA peut déléguer la gestion journalière des affaires de l'Association à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non.

## Chapitre V. Fonds - Exercice social - Comptes - Budget

**Art. 21.** Les ressources de l'Association se composent notamment:

- a) de cotisations des Associés;
- b) des dons ou legs en sa faveur;
- c) des subsides et subventions.

Cette énumération n'est pas limitative.

**Art. 22.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et prend fin le 31 décembre de la même année.

**Art. 23.** A la fin de l'exercice social, le CA arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'AG ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi précitée du 4 mars 1994. Le livre de caisse est contrôlé par les commissaires aux comptes nommés par l'AG en son sein, en raison de leurs qualifications, pour une durée à déterminer et qui ne peut dépasser deux ans et demi. Ces commissaires sont pris en dehors des membres du CA. Les commissaires aux comptes dressent un rapport destiné à être présenté à l'AG qui, en cas d'approbation, donne décharge au trésorier.

**Art. 24.** Les délibérations et résolutions des assemblées générales ordinaire et extraordinaire seront portées à la connaissance des Associés et des tiers directement intéressés individuellement par la voie de rapports écrits.

#### **Chapitres VI. Dissolution - Liquidation - Modification des statuts**

**Art. 25.** Toutes les questions non prévues aux présents statuts et notamment la modification des statuts sont régies par la loi du 4 mars 1994 précitée. En cas de dissolution, le solde excédentaire de l'actif social, est remis sous forme de legs à une oeuvre caritative (ou équivalente) désignée par l'AG sur proposition du CA.

#### **Chapitre VII. Disposition transitoire**

**Art. 26.** L'Art. 2 sera modifié de plein droit si le CEPS/INSTEAD venait à s'établir à une autre adresse que celle mentionnée. Automatiquement, sans besoin de modifications statutaire, l'Association suivra cette nouvelle domiciliation pour elle-même. Il en va de même pour ce qui concerne le nom du Centre (CEPS/INSTEAD).

Fait à Esch-sur-Alzette le 6 septembre 2012.

Référence de publication: 2012140546/154.

(120184931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

---

#### **Copiro Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.132.

#### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 18 octobre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- COPIRO HOLDING SA, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 26 Bd Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Marie-Christine GAUTIER

*Le liquidateur*

22, rue Marie-Adelaïde

L-2128 Luxembourg

Référence de publication: 2012139313/17.

(120183900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

#### **Chessa and Chessa Para-Legal Services, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9713 Clervaux, 1, rue Driescht.

R.C.S. Luxembourg B 91.622.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012139295/10.

(120183600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

#### **Ciskey Property SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg E 4.672.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012 que l'adresse professionnelle de Monsieur Geoffrey Henry et Madame Valérie Emond a été transférée du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139298/12.

(120184518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

**Classic Automobile Investments GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 45.894.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012139299/9.

(120184441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

**NSGP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.426.

---

RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle qui s'est produite lors de la préparation de la réquisition enregistrée le 8 février 2010 à Luxembourg référence numéro L100019393.06, notifiant une cession de parts intervenue en date du 23 août 2006 entre les associés, la répartition du capital social a été renseignée erronément et est en effet comme suit:

- Biodieselgarten LLC, ayant son siège social au 200, Clarendon Street, 02116 Boston, Etats Unis d'Amérique, détient actuellement 133 parts sociales ordinaires;

- Lucas Energy Total Return Master Fund L.P., ayant son siège social à Walker House, Grand Cayman, Iles Caïmanes, détient actuellement 50 parts sociales ordinaires;

- Lucas Energy Total Return Partners L.P., ayant son siège social au 328, Newman Springs Road, 07701 Red Bank, Etats Unis d'Amérique, détient actuellement 17 parts sociales ordinaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NSGP Holdings S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant unique

Référence de publication: 2012141013/23.

(120186228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

**NC Project S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3429 Dudelange, 253, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 158.469.

---

L'an deux mille douze, le vingt-deuxième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Nicodemo MAUCERI, né le 14 janvier 1986 à Martina Franca (Italie) demeurant au 253, route de Burange, L-3429 Dudelange; et

2.- Mademoiselle Céline GRENEN, employée privée, née le 9 septembre 1980 à Thionville (France) demeurant au 253, route de Burange, L-3429 Dudelange.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que Monsieur Nicodemo MAUCERI et Mademoiselle Céline GRENEN, précités sont les seuls associés actuels (les Associés) de la société à responsabilité limitée NC PROJECT S. à r.l. constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L3895 Foetz, 7, rue de l'Industrie, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158469 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 janvier 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 830 du 27 avril 2011; et

- que le capital social de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), divisé en CINQ CENTS (500) parts sociales de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

Ensuite, les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital, ont requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident de modifier l'objet social de la Société en ajoutant les activités d'achat et vente de véhicules et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 4.** La Société a pour objet le commerce en général. La Société aura entre autres pour activité l'achat et la vente de véhicules automoteurs, de deux-roues, d'habillement et d'accessoires.

La Société pourra effectuer toute opération commerciale, financière, mobilière et immobilière se rattachant à son objet principal et/ou étant de nature à en faciliter l'extension et le développement.

*Deuxième résolution*

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société du L-3895 Foetz, 7, rue de l'Industrie au 253, route de Burange, L-3429 Dudelange et de modifier en conséquence l'article 2 §1 des statuts de la société qui se lira comme suit:

**Art. 2. §1.** Le siège social est établi dans la commune de Dudelange.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nicodemo Mauceri, Céline Grenen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 octobre 2012. LAC/2012/49462. Reçu 75, EUR.

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140297/48.

(120184699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

---

**Convergenza S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 72.336.

*Extrait des décisions du liquidateur*

En date du 19 octobre 2012, le liquidateur de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012139310/14.

(120183939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

**COLUMBIA International Consulting sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 94.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012139301/10.

(120184080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

**Folsom Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 170.190.

Il résulte du contrat de transfert signé en date du 24 octobre 2012, que les parts sociales de la Société, de EUR 1,- chacune, sont désormais réparties comme suit:

Désignation des associés	Nombre de parts
Blake S. à r. l.	
49, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg . . . . .	12.500
Total . . . . .	12.500

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139396/17.

(120184471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

**Corporation Investments S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 109.975.

Veillez prendre note que la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi dans ses locaux de la société anonyme CORPORATION INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 109975.

Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012139315/12.

(120183778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

**Columbia Lux Capital SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activité.

R.C.S. Luxembourg B 148.049.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012139302/9.

(120184647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---

**Belux-Automobile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4235 Esch-sur-Alzette, 6, rue Saint Martin.

R.C.S. Luxembourg B 74.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ce dépôt remplace le dépôt L120125613 déposé le 20 juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BELUX-AUTOMOBILE

N. CHEDID

Gérant Unique

Référence de publication: 2012139210/13.

(120184034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

---